

Mairie

de

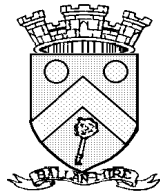
BALLAN-MIRÉ

37510

Canton de *BALLAN*

Ballan-Miré, le 9 juillet 2013

☎ : 02.47.80.10.00



<i>Visa Secrétaires</i>	<i>Visa Maire</i>
-----	-----

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2013

Etaient présents :

MM. MMES BAUMEL, BOUDESSEUL, DESCROIX, ROUSSEAU, KOENIG, RAGUIN, LABES, BEAUCHER, TRANCHET, ROCHER, LE GURUN, MORLAT, MONTOYA, PROUTEAU, MURILLO, CARRENO, PEINEAU, YVENAT, BEGAUD, NOWAK, RIBETTE, LACORDAIS, FORTIN, CABANNE.

Etaient excusés :

MM. MMES SAUTEJEAN, DOUARD, URVOY, GOUJON, MARTIN

Ces Conseillers avaient donné respectivement pouvoir à :

MM. MMES: BOUDESSEUL, DESCROIX, CARRENO, FORTIN, RIBETTE

Après avoir fait l'appel, Monsieur BAUMEL demande deux secrétaires de séances. Madame MURILLO et Monsieur FORTIN sont secrétaires de séance.

Laurent BAUMEL : Avant que nous ne démarrions, j'ai quelques changements à vous indiquer sur le déroulé de la séance.

Tout d'abord, nous allons remonter en premier point à l'ordre du jour le point qui, dans le dossier qui nous a été envoyé, portait le numéro 16 : « Avis sur la poursuite de la démarche engagée pour la réhabilitation pavillons personnes âgées ». Dans la mesure où c'est un dossier important, qui y a eu un vote également important hier soir, je souhaite que nous puissions l'aborder dès le début du Conseil. Donc, ce sera le point 1.

Deuxième modification : vous avez sur table une modification de la délibération concernant les indemnités, le tableau change par rapport à ce qui vous a été envoyé sur les montants attribués aux adjoints. Nous y reviendrons mais je vous le signale en début de séance.

Troisième changement : je crois qu'il y a également une modification sur la délibération concernant la composition des Commissions mais là il peut y avoir d'autres changements en cours de séance également.

Et puis, je vous signale le retrait de la délibération numéro 8 qui demande le fonds de concours à la Communauté de l'Agglomération pour la gestion du terrain d'accueil des gens du voyage parce que cette délibération n'était pas très bien rédigée dans la mesure où, je vous le signale d'ailleurs au passage, il y a un référé en cours pour obtenir l'expulsion légale des voyageurs qui occupent actuellement l'aire située sur la route de SAVONNIERES. Donc, il fallait qu'on revoit la motivation de la demande de concours à Tour(s)plus, donc ce sera représenté dans un prochain Conseil.

I – Avis sur la poursuite de la démarche engagée pour la réhabilitation des pavillons « personnes âgées » situés dans le quartier des Prés à BALLAN-MIRÉ :

Laurent BAUMEL : On va aborder tout de suite le premier point à l'ordre du jour cette précision étant apportée. Premier point à l'ordre du jour donc la demande que je vous faite qui est un avis consultatif du Conseil pour pouvoir poursuivre les opérations visant à amener devant le Conseil Municipal les actes juridiques qui permettront la cession anticipée de l'ensemble du patrimoine immobilier dit, des pavillons personnes âgées.

Donc, je rappelle très succinctement la chronologie, l'état de ce dossier, important. Dans les années qui ont suivi la réélection municipale 2008, 2009, 2010, nous avons été saisis par un certain nombre de locataires de ces 63 pavillons, de l'état de vétusté de leur pavillon, du fait tout simplement que ces logements, construits il y a 30 ans pour la plupart, avaient vieilli et ne présentaient plus les conditions acceptables au niveau de l'isolation. Beaucoup de pavillons connaissent des problèmes de courant d'air, de mauvaise isolation qui à la fois mettent des personnes relativement âgées dans des conditions climatiques, dans des conditions de froid, etc. qui sont difficilement supportables pendant l'hiver. Et puis évidemment des conséquences sur les factures de chauffage, d'électricité, que ces personnes peuvent être amenées à payer à partir parfois de retraites modestes. Donc, un premier problème.

Et puis un problème aussi d'aménagement intérieur de ces logements puisque la plupart des locataires étaient entrés dans ces logements autour de l'âge de 60 ans et en ont 20, presque 30 de plus. Et évidemment avec le vieillissement, il y a des problèmes de mobilité dans les maisons qui n'ont pas été conçues au départ pour faire face aux enjeux du grand âge, du vieillissement en tout cas. Et donc, là aussi, très vite nous avons eu le sentiment qu'il y avait un aménagement à faire sur cette question de l'accessibilité et de la mobilité. Ce diagnostic d'ailleurs avait été corroboré par une petite étude menée par une stagiaire que la Municipalité avait financée pour aller dans un diagnostic un peu plus précis sur l'état des besoins maison par maison. À partir du moment où ce diagnostic a été établi, nous nous sommes évidemment posé la question de l'action puisque nous sommes là pour agir pas simplement pour faire des diagnostics ou pour regretter des situations.

C'est notre rôle d'agir particulièrement dans ce genre de situation avec des personnes fragiles, vulnérables confrontées à des difficultés. À ce moment-là, nous nous sommes évidemment retournés vers Val Touraine Habitat, le bailleur social qui est propriétaire de ces logements au terme du bail emphytéotique qui a été signé avec la Ville de BALLAN-MIRÉ il y a une trentaine d'années. Val Touraine Habitat nous a fait remarquer que, étant donné le fait que ce bail emphytéotique allait bientôt arriver à expiration en 2015, 2016, 2017, il y avait une incertitude sur ce qu'allait devenir ces pavillons, sur qui en serait définitivement propriétaire au-delà de ce bail.

La Mairie souhaitait-elle devenir définitivement propriétaire ? C'est la logique d'un bail emphytéotique. Souhaitait-elle céder ces pavillons ? Les céder à Val Touraine Habitat ? Les céder à d'autres ? Et Val Touraine Habitat nous a fait la remarque qu'il était difficile pour cet organisme d'engager des travaux de réhabilitation, de restructuration importantes de ces logements, isolation, accessibilité, s'il n'y avait pas de garantie de devenir propriétaire parce que cela reviendrait, et on peut le comprendre chacun d'entre nous, à faire des travaux pour le compte d'un autre propriétaire, potentiellement.

Donc, à ce moment-là, s'est engagée une discussion entre la Mairie et Val Touraine Habitat sur une hypothèse de cession anticipée. Je le dis de manière précise, il existait évidemment une alternative pour nous qui aurait été de dire que nous attendons la fin du bail pour devenir propriétaire et réaliser ces travaux en tant que Municipalité. Nous avons examiné cette hypothèse que nous n'avons pas retenue très tôt dans notre réflexion pour deux raisons simples. La première c'est que nous avons estimé que nous n'aurions pas les moyens financiers de réaliser cette opération même étant devenus propriétaires en percevant les loyers correspondants. Nous avons eu le sentiment que cela ne nous permettrait pas de financer un emprunt, de rembourser un emprunt, le niveau d'emprunt nécessaire pour réaliser la totalité de ces travaux que nous serions plus globalement embarqués dans les suggestions qui sont liées à tout propriétaire face à des habitations de ce type. Surtout la deuxième raison est que, vu l'âge des personnes dont nous parlons, ce n'est pas indifférent de commencer les travaux en 2013 plutôt qu'en 2015 ou 2016 car pour des personnes qui ont 70 ans, 80 ans, 1 hiver, 2 hivers, 3 hivers de plus dans le froid ça compte.

Donc, nous avons, à partir de ce moment-là, privilégié l'hypothèse d'une cession anticipée ; nous avons commencé à travailler avec Val Touraine Habitat sur les conditions possibles de cette cession. Il est apparu assez rapidement dans ce dossier que Val Touraine Habitat souhaitait réaliser cette opération à condition de pouvoir donc en contrepartie faire par anticipation les travaux dont je parlais tout à l'heure dès l'hiver prochain, à condition de pouvoir inclure dans l'ensemble de l'opération, une dimension de renouvellement urbain qui a assez rapidement été évaluée de la manière suivante : démolition de 6 pavillons, récupération de l'emprise correspondante pour construire 35 appartements. L'analyse de Val Touraine Habitat, que nous avons pour une large part partagée, étant de dire que si nous voulons offrir à terme une offre de logement adaptée là aussi au besoin des personnes vieillissantes sur notre Commune, il faut non seulement avoir des logements, des pavillons du type de ceux qui existent, mais aussi avoir des appartements car un des phénomènes que nous constatons avec le vieillissement c'est le fait qu'il est parfois plus difficile de rester en pavillon avec un jardin dont il faut s'occuper, avec des contraintes qui sont celles d'un pavillon alors qu'on peut aujourd'hui construire des appartements neufs et directement, d'emblée, adapter à la situation de ces personnes. Donc, nous avons du coup commencé à discuter d'un projet global dans lequel il y avait à la fois les travaux de rénovation pour 57 pavillons, 6 pavillons démolis, 35 logements, appartements construits à raison d'1 ou 2 immeubles, etc.

Puis, pour pouvoir avancer nous avons aussi du coup identifié la localisation potentielle de cette opération de renouvellement urbain, donc le choix s'est porté sur 6 pavillons de la rue Voltaire, ceux qui sont situés les plus près de la place de l'Europe, du parking situé derrière la Mairie parce que l'idée était de permettre aux habitants, d'abord de ces futurs appartements, et puis plus globalement du coup à l'ensemble des habitants, d'accéder via un ascenseur ou un système adapté, à la place, à l'Hôtel de Ville finalement, et donc à la place centrale de la Mairie.

Alors, à partir du moment où cette discussion s'est précisée, il nous a semblé extrêmement important de travailler avec les habitants de ces pavillons. Ça a été un choix déterminant et je l'avais dit à mes équipiers dès septembre, j'ai eu l'occasion de le dire ensuite au Conseil Municipal. Il y a une façon traditionnelle d'appréhender ces dossiers qui consiste à dire que La Mairie a un projet et voilà qu'elle a discuté avec une institution, en l'occurrence l'organisme HLM, Val Touraine Habitat. Ce projet est bon parce que nous sommes des gens intelligents donc, par définition, il est bon. C'est nous qui savons ce qui est bon pour les gens et on fera une petite consultation, histoire de dire qu'on fait une consultation. Et fondamentalement, ce projet il est le nôtre et il ne bougera pas d'un poil. Ce n'est pas la voie que nous avons voulu prendre parce que cette opération ne figurait pas dans notre programme électoral. Nous en sommes conscients, l'entrée dans Tour(s)plus figurait dans notre programme électoral mais l'opération de renouvellement urbain liée à une cession anticipée de bail, etc. avec des travaux à la clé ne figuraient pas dans le programme électoral que nous avons présenté au Ballanaises et aux Ballanais en 2008. Comme c'est une opération importante, ce n'est pas un détail. Il nous a semblé que c'était les habitants eux-mêmes de ces pavillons qui devaient in fine prendre la décision.

Juridiquement non bien sûr, c'est le Conseil Municipal qui la prendra mais ce sont les habitants qui devaient nous donner leur accord positif de principe pour que nous puissions aller au-delà.

Donc nous avons fait un véritable exercice de démocratie, appelez ça comme vous le voulez, consultatif, participatif, peu importe. Nous avons demandé aux gens de donner leurs sentiments. Pour ce faire, nous avons mis en place un processus démocratique. Une première réunion publique s'est tenue en décembre 2012 dans laquelle nous avons présenté l'économie générale du projet, le pour, le contre, l'ensemble des éléments que je viens de rappeler et au cours de laquelle les participants ont émis plusieurs conditions, notamment 2 conditions. La première, c'est que les 6 personnes concernées par la démolition soient traitées avec le plus d'humanité possible et que soient véritablement importées des réponses individuelles à leur problèmes, enfin au traumatisme ou à la difficulté liés au déménagement.

La deuxième était que l'opération rénovation ne se traduise pas in fine par des augmentations de loyer trop excessives au regard des ressources dont disposent ces retraités. À l'issue de cette réunion, j'ai demandé à la salle si j'avais mandat pour poursuivre, étant entendu que je prenais en compte ces remarques, la réflexion avec Val Touraine Habitat pour aboutir à un engagement beaucoup plus précis, beaucoup plus net, à représenter aux habitants. J'ai obtenu cet assentiment et donc avec Pascale BOUDESSEUL et mes équipes, nous avons poursuivi la discussion avec Val Touraine Habitat et nous sommes arrivés après un certain nombre d'allers retours, à un engagement en 10 points de Val Habitat dont Pascale BOUDESSEUL pourra peut-être résumer la substance et qui reprenait les éléments généraux du projet, tel qu'il avait été défini et déjà présenté, mais qui répondait de façon précise à toute une série de questions concernant le traitement individuel des personnes concernées par la démolition, qui répondait de façon précise sur l'économie générale du projet, sur les loyers, sur toute une série de questions.

À partir du moment où nous avons eu cet engagement, nous sommes revenus devant les habitants. La réunion a eu lieu hier soir, un certain nombre d'entre vous y été présents, et au cours de cette réunion à laquelle assistait le Directeur Général de Val Touraine Habitat, le nouveau Directeur, Monsieur TRIOLLET qui a pu lui-même apporter les précisions nécessaires et prendre un certain nombre d'engagements oraux aussi devant les personnes présentes. À l'issue donc de cette réunion, nous avons comme convenu, comme nous l'avions annoncé, soumis cet engagement au vote. 50 habitants, il y a 63 pavillons, parfois il y a des couples dans ces pavillons, parfois il y a des personnes seules ; donc hier soir 50 personnes au total, locataires de ces pavillons étaient présentes, 47 ont pris part au vote, 3 personnes ont signé la feuille d'émargement, elles se sont soit abstenues, soit n'ont pas attendu, n'ont pas voulu faire la queue pour voter, je ne sais pas donc je ne commente pas. En tous cas, il a manqué 3 votes par rapport à la feuille d'émargement. Donc 47 personnes ont pris part au vote et 6 personnes ont voté contre et 41 personnes ont voté pour. Donc le résultat est, me semble-t-il, net ; je précise d'ailleurs au passage parce que c'est important de le dire me semble-t-il, que, même si le vote est secret donc on ne peut pas préjuger du vote des uns et des autres, les 6 personnes qui ont voté contre ne sont pas a priori, contrairement à une image trop rapide que l'on pourrait avoir, je vous le dis donc d'emblée, les 6 personnes concernées par la démolition puisque au moins 2 personnes concernées par la démolition au cours de la réunion se sont exprimées publiquement pour dire leur accord avec le projet. Je présume donc que si elles l'on fait, c'est que derrière elles n'ont pas voté contre ce projet. Je considère du coup que cette majorité est très nette. J'ai connu des majorités plus serrées dans mon parcours politique.

Cette majorité très nette nous donne aujourd'hui légitimité pour venir devant le Conseil Municipal vous proposer de poursuivre les opérations. Donc la délibération qui vous est proposée aujourd'hui n'a pas de nécessité juridique. C'est une délibération à caractère principal, politique. Mais de la même manière que j'ai souhaité que la démocratie participative s'exprime, je souhaite que la démocratie représentative qui en est le pendant et le complément nécessaire s'exprime également et que donc les élus que vous êtes, membres du Conseil Municipal, me donnent à la suite des habitants de ces pavillons mandat pour poursuivre les opérations.

Poursuivre les opérations, c'est entrer dans la forme juridique évidemment du dossier et bien évidemment il y a un sujet dont nous n'avons pas parlé avec les habitants parce que ça ne les concernait pas directement. C'est un sujet qui concerne les élus du Conseil Municipal. Il y aura évidemment le sujet du prix de vente et donc ce débat-là aura lieu au Conseil Municipal et quand je dis que je vous demande un avis pour poursuivre, c'est aussi un avis pour pouvoir maintenant aborder avec Val Touraine Habitat de façon beaucoup plus précise les questions liées au protocole juridique, aux conditions effectives de la cession au prix de vente et à toute une série d'éléments qui vont concerner la chronologie des travaux. Voilà Mesdames et Messieurs ce que je voulais vous dire. Je donne la parole à Pascale BOUDESSEUL pour quelques compléments et puis on ouvrira le débat.

Pascale BOUDESSEUL : Pour compléter la présentation assez détaillée qu'a faite Monsieur le Maire, je voudrais donner quelques éléments et après revenir sur l'objet même du vote qui a eu lieu hier soir. Le vote a eu lieu sur des questions qui étaient posées par les locataires donc ça me semble important de le rappeler et dire qu'on a fait la synthèse de l'ensemble, ou des angoisses ou des inquiétudes qu'étaient formulées, et ces 10 engagements tentent d'y répondre. La séquence que nous avons vécue depuis le mois de décembre et qui s'est achevée hier soir par le vote est assez originale pour qu'on puisse la souligner dans le sens où nous avons permis à des locataires et ça c'est important dans la démarche de se prononcer sur ce que pourrait faire le propriétaire de l'ensemble. Elle est originale puisqu'en fait c'est une manière de faire de la concertation importante puisque là il n'y a pas plus intéressées que les personnes elles-mêmes, même si juridiquement ce vote n'est qu'une déclaration d'intention et évidemment il a plus une portée citoyenne et politique. Mais, en tout cas, il nous donne le cap qui est donné à la Mairie concernant la rénovation des bâtiments et des pavillons eux-mêmes. Je tiens à souligner que, pour une procédure qui n'est pas juridique mais citoyenne, hier soir donc, étaient conviés les résidents, locataires, ainsi que leur famille mais étaient aussi conviées ce qu'on pourrait appeler des personnes qualifiées en droit dans les procédures. Ça veut dire qu'on avait des représentants du Quartier des Près qui étaient conviés, on avait l'UNRPA qui était convoquée, invitée à venir, et Madame PEAN est venue. Il y avait aussi la Commission « Personnes âgées » qui a été conviée. Les acteurs étaient donc réunis hier soir lors du vote. Je vais essayer de faire assez court puisque je crois que pour beaucoup d'entre vous vous étiez déjà présents. La question posée à l'assemblée était de voter pour ou contre le projet. Il y avait une urne, ça n'a pas été un vote à main levée.

Commentaires.

Pascale BOUDESSEUL : Alors, je pense que vous pouvez oui éventuellement.

Laurent BAUMEL : Je vous ai inscrits, je vous ai inscrits Madame.

Pascale BOUDESSEUL : Alors on pouvait prendre les deux bulletins de vote en même temps si on le souhaitait. Mais je finis puisque vous me faites perdre le fil de mes pensées. C'est-à-dire qu'on a donc l'urne, on a eu les bulletins et il y avait surtout la liste d'émargement par rapport aux personnes qui étaient locataires puisque évidemment d'autres personnes, on l'a bien compris, dans la réunion auraient voulu voter sur des maisons dans lesquelles elles n'habitent pas. Donc là, on avait cette garantie hier soir.

Donc les 10 engagements pour aller droit au but puisque vous étiez déjà présents, c'était d'abord rassurer les personnes qui seraient concernées par la démolition des pavillons, qu'elles seraient bien relogées dans le quartier des Près et dans le quartier des pavillons personnes âgées puisqu'en fait elles ont toutes leurs habitudes. Le deuxième engagement c'était d'accompagner le changement d'habitation pour les logements qui seront démolis donc c'est la prise en charge financière du déménagement et la prise en charge technique et on étudiera effectivement chaque cas. Le troisième, plus original était de répondre aux demandes individuelles puisqu'en fait quand les gens ont pu s'exprimer, ils nous ont fait un peu une liste de courses comme par exemple, emmener la véranda qu'ils avaient payée dans un pavillon qui ne leur appartenait pas. Ça a pu avoir une réponse positive. Monsieur le Maire l'a dit, engager une rénovation efficace et donc se rapprocher de la RT 2012 qui n'est pas obligatoire sur la rénovation mais qui l'est sur la construction. Ce sont des travaux plus importants et qui permettront de baisser la facture énergétique et comme l'a dit Monsieur le Maire, c'est aussi faire des économies financières. Le cinquième engagement était de planifier les calendriers de travaux avec les locataires eux-mêmes avec une donnée importante, c'est que nous souhaitons que les travaux de rénovation énergétiques soient faits avant l'hiver qui vient et donc, pour ce faire, il faut que maintenant on puisse avec leur accord. Puisqu'on l'a eu hier, on peut enclencher les procédures. Maintenir la vocation d'habitat social du quartier, c'était le 6^{ème} engagement. Là il s'agit d'avoir des loyers modérés. L'augmentation du loyer qui sera donc causée par les travaux de rénovation a été plafonnée à 30 Euros maximum par mois ce qui devrait correspondre à peu près aux économies d'énergie faites. Le 7^{ème} engagement était d'élargir l'offre de logements destinés aux seniors et ça c'était une préoccupation importante des résidents. Ils n'étaient pas pour la mixité générationnelle puisqu'on a des rythmes de vie différents quand on a des enfants en bas âge et quand on est senior. Le 8^{ème} engagement était de construire des logements adaptés. On s'est rendu compte à plusieurs reprises en allant rendre visite aux habitants que certains, suite à une cheville cassée, se déplaçaient avec un déambulateur, certains étaient amenés à être en fauteuil, et la demande pour être un peu plus précise concernait principalement la partie salle de bain et sanitaires qui ne sont absolument plus adaptés à des personnes à mobilité plus réduite. Neuvième point, et ça c'était une demande qui datait de bien longtemps, c'était de développer la convivialité dans ce quartier avec la création d'une pièce commune qui puisse permettre de se retrouver, de jouer aux cartes,

ou même d'avoir des séances de kiné ou des exercices pour la mémoire, enfin toutes ces parties atelier. Enfin le 10^{ème} point et qui n'est pas le moindre, dans la mobilité, était d'améliorer les accès au centre-ville. C'est donc là l'idée force qui coûte de l'argent et qui était importante et on est content de l'avoir obtenue. L'idée était que là où il y aura les appartements on puisse avoir une entrée commune à l'ensemble des résidents du quartier pour pouvoir accéder à un ascenseur et arriver directement sur le parking de l'Europe. En effet, même si on rénoverait un peu le cheminement actuel personnes âgées, même en étant lisse au sol, c'est quand même une côte assez difficile à grimper. Donc c'est ce sur quoi les personnes qui sont résidentes et déclarées comme telles dans ce quartier, ont été amenées à voter avec donc en terme de pourcentages puisque lorsqu'on vote on parle comme ça, c'était un taux d'adhésion à hauteur de 82 % des votants.

Laurent BAUMEL : Très bien. Je vais prendre les inscrits. Madame TRANCHET, Madame NOWAK, Madame RAGUIN. Monsieur KOENIG.

Nicole TRANCHET : Bonjour. Au sujet de ce dossier, la Commission « Solidarité - Personnes âgées » était convoquée ce jour. L'ordre du jour était exclusivement réservé au dossier des pavillons personnes âgées dans le quartier des Près. Il était prévu de présenter les 10 engagements auxquels ont adhéré la majorité des locataires afin de prévoir la mise en œuvre. J'ai constaté l'absence des membres de l'opposition à cette Commission. Vu l'importance des allers retours faits avec les locataires et avec VTH, vu cette absence, je me demande quel intérêt vous portez sur ce dossier en tant qu'élus.

Commentaires.

Laurent BAUMEL : Monsieur CABANNE, je vous inscris également. J'inscris tous ceux qui veulent. Donc j'ai Madame NOWAK, Madame RAGUIN, Monsieur KOENIG, Monsieur CABANNE, Monsieur BEGAUD, Monsieur FORTIN. Monsieur FORTIN avait demandé avant Monsieur BEGAUD. Ce n'est pas grave, il s'inscrira après Monsieur BEGAUD, peut-être qu'il aura des choses à dire à Monsieur BEGAUD. On verra pour une liste complémentaire. Madame NOWAK.

Nadine NOWAK : Voilà. J'ai préparé un petit papier que je vais lire, mais avant je reviens sur ce que vous avez dit, toujours avec un sens de l'humour que vous n'appréciez pas forcément chez les autres, sous-entendu que l'ancienne majorité se prenait pour les plus intelligents, on ne faisait pas de concertations. Bon c'est des choses qui sont pas vraiment tolérables parce qu'on ne s'est jamais pris pour les plus intelligents, la concertation était moins communicante c'est vrai, mais elle existait quand même et ce qui était vu avec les gens était pris en considération. Alors j'aimerais bien que vous cessiez de dire qu'il n'y avait pas de concertation du temps de l'ancienne Municipalité. Bon ça c'est une chose générale qui revient souvent.

Maintenant, par rapport à la réunion d'hier, je souhaite revenir sur un certain nombre de choses. Je vous ai fait personnellement savoir mon mécontentement hier soir mais je tiens à revenir pour l'ensemble du public et du Conseil Municipal sur ce qui l'a motivé. Nous sommes arrivés à cette réunion en tant qu'élus avec d'autres Ballanais intéressés par le sort des personnes âgées et il fallait montrer patte blanche pour entrer et signer le registre où les personnes invitées étaient répertoriées. Il nous a été clairement dit qu'il ne s'agissait pas d'une réunion publique et que comme nous ne faisons pas partie de la Commission « Personnes âgées », nous n'avions pas à être là. Comme prévoyant, nous nous étions munis de la délibération 16 où il est bien écrit, tout le monde peut le voir, qu'il s'agit d'une réunion publique. On nous a répondu que c'était une erreur, on a insisté et du coup nous avons eu le droit d'entrer. On a même eu droit à ce moment-là, on nous a dit qu'on était les bienvenus. Inutile de vous dire que ce n'était pas l'impression première que nous avons eue. Impression négative confirmée par votre première réflexion puisque lorsque j'ai demandé la parole vous avez repris le fait que ce n'était pas une réunion publique. Lors de cette réunion vous-même et Madame BOUDESSEUL, vous avez à de multiples reprises utilisé comme là encore tout à l'heure les termes de démocratie exemplaire. N'aurait-il pas été judicieux dans une démocratie exemplaire sur un projet soi-disant tout en transparence d'inviter l'ensemble du Conseil Municipal qui va être amené ce soir à donner son avis sur la délibération ? N'aurait-il pas été également judicieux de réunir la Commission des personnes âgées bien en amont de cette réunion et non une heure avant ? Parce que votre reproche on peut le lier aussi au moment où ça a été choisi. N'aurait-il pas encore été judicieux de ne pas demander à Madame RAGUIN, pourtant à la Commission des personnes âgées, de passer de l'autre côté des cordes qui partageaient peut-être le bon gré de l'ivraie ? Nous sommes l'ivraie naturellement.

Alors même que d'autres personnes de ladite Commission avait la permission de rester du bon côté. Quant à cette concertation novatrice à cette séquence exceptionnelle de démocratie participative, dixit Madame BOUDESSEUL, elle prêterait à sourire si nous ne trouvions pas grave et lourd de conséquences le fait que vous fassiez peser la responsabilité du choix de raser 6 maisons par les 57 autres, pas tout à fait, puisque tout le monde n'était pas là. Mais dans l'esprit, par les 50 autres locataires de ce quartier. Quelles pourront être à l'avenir les relations de ceux qui ont voté pour et de ceux qui ont voté contre votre projet ? Ça remet en cause d'ailleurs la convivialité de la salle. D'autant que pour un bel exemple de démocratie, il n'y avait pas d'isoloir et que chacun pouvait voir ce que l'autre votait sans compter les deux personnes de la Mairie qui assuraient la tenue du scrutin et vous-même qui vous trouviez à quelques pas. En fait, ce qui est réellement regrettable c'est que ce vote n'ayant aucune valeur légale risque d'être à l'origine de tensions entre voisins mais aussi, et surtout, je dirais qu'il vous dédouane de votre responsabilité dans la décision de raser 6 pavillons.

En effet, et c'est un autre point qui nous gêne beaucoup, vous parlez sans cesse de transparence et de concertation mais nous trouvons que trop d'inexactitudes, pour ne pas utiliser le mot de mensonge, entachent votre présentation de ce projet et que la transparence n'est vraiment pas au rendez-vous. La première fois où vous avez évoqué ce projet, vous avez parlé d'opportunité qui s'offrait à la Municipalité. Vous vous êtes alors abstenus de dire que c'est vous qui aviez sollicité VTH même si aujourd'hui vous le dites et que des négociations qui couraient depuis 2010 avaient ouvert sur un projet déjà bien élaboré. Même si comme vous le dites aujourd'hui, rien n'était définitif, pourquoi alors n'avoir pas commencé votre concertation novatrice et exemplaire, dixit toujours, bien plus tôt ? La lettre de VTH validant le projet date du 12 juillet 2012 et la première réunion d'informations du 18 décembre. Ne serait-ce pas plutôt les remous provoqués par ce projet mal-connu et inquiétant pour l'ensemble des gens de ce quartier qui vous a poussé à jouer de cette démocratie participative ? Aujourd'hui, il faut faire avancer ce projet à marche forcée et bien des questions restent en suspens. Par exemple, les 30 €uros maximum d'augmentation de loyer qui ont été affirmés pas Madame BOUDESSEUL n'ont pas été confirmés par le Président de VTH qui a dit que cela dépendrait des rénovations qui seront contractualisées avec chaque locataire. Autre question par rapport à l'engagement logements réservés aux personnes, en priorité aux personnes âgées. Qu'en est-il des types IV envisagés dont nous avons parlé hier mais pour lesquels nous n'avons pas eu de réponses puisque nous ne pensons pas que les types IV correspondent au besoin d'une personne âgée ? Autre question que je n'avais pas notée mais qui vient de ce que vous avez dit Madame BOUDESSEUL. Pour l'instant, il n'a pas encore été décidé s'il y aurait 1 ou 2 immeubles. Or, ce qui a été dit hier, c'est que les gens n'auraient qu'un déménagement. S'il n'y a qu'un immeuble, je ne vois pas comment il peut n'y avoir qu'un seul déménagement. C'est seulement envisageable s'il y a 2 immeubles. On fait d'un côté, on démolit, on fait un immeuble et l'autre. Si y a un seul immeuble, c'est évidemment impossible.

Votre discours préalable au vote a bien insisté sur le fait que si ce projet avec VTH n'aboutissait pas, les travaux de rénovation, d'amélioration que chacun désire seraient remis aux calendes grecques. Vous étiez certain ainsi d'obtenir une majorité de voix pour. Alors, il ne s'agit pas pour nous d'être contre ce projet bêtement pour être contre. Ce qui nous choque, c'est la façon dont il est mené avec encore une fois un discours abusant en veux-tu en voilà des mots de « démocratie », de « concertation » et de « transparence » alors qu'il y en a un manque certain. Pour nous, je le répète, le fait de faire peser la responsabilité de la démolition des 6 maisons sur les voisins alors même que le choix de les raser est dès l'origine dans le projet que vous avez élaboré, n'est pas acceptable.

Laurent BAUMEL : Merci. Je répondrai à la fin à l'ensemble des remarques. Madame RAGUIN.

Virginia RAGUIN : Oui, bonsoir à tous. Je suis contente que Madame NOWAK ait soulevé le fait que je me suis fait sortir effectivement dans la salle qui était destinée aux votants mais certains élus ont eu le droit de rester donc voilà, je voulais le rappeler. Alors moi je me pose plusieurs questions par rapport à la réunion d'hier soir. Je n'ai pas eu l'impression que le directeur de VTH allait dans le même sens que Monsieur le Maire et Madame BOUDESSEUL puisqu'à plusieurs reprises, il a répété qu'il rencontrerait les habitants, plusieurs fois, qu'on ne le subirait pas, qu'on étudierait les travaux à faire, alors je ne vois pas comment les travaux peuvent être faits pour l'hiver qui arrive. Et sachant les méthodes de VTH, parce que j'ai eu à intervenir plusieurs fois, entre autres, au mois de février de l'année dernière quand il y a eu la grande vague de froid. Il y avait une personne qui n'avait pas de chauffage, il devait venir lui remplacer 10 jours après. Il faisait -15°C. Donc, je suis très inquiète par rapport au fonctionnement.

Alors, par contre, je me réjouis que le loyer soit plafonné à 30 €uros d'augmentation parce que c'était une des contestations que j'ai eu dès le départ parce que j'ai eu la chance d'avoir quelques négociations au départ et il m'avait annoncé une augmentation de 20 % des loyers.

Et là, je leur ai dit que je n'étais pas d'accord et donc il y a un travail qui s'est fait là-dessus et ça je me félicite de ça. Alors, je suis bien sûr pour que les travaux soient faits. Il y a des besoins, il y a des plus gros besoins ailleurs, et on ne s'en occupe pas. Par conséquent, 41 voix pour que les travaux soient faits, on est tous d'accord. Mais que fait-on des 51 signatures contre la démolition ? Ces personnes-là, elles se sont exprimées différemment pour les travaux et la démolition. Alors voilà, j'attends une réponse.

Laurent BAUMEL : Monsieur KOENIG.

Didier KOENIG : Bien. Bonsoir. Il y a des choses qui ont déjà été dites. Je suis très partagé sur ce dossier, je l'avais déjà exprimé lors du dernier Conseil Municipal. Moi, au préalable, j'ai envie quand même de redire que nous sommes en train de gérer une situation qui est liée au manquement grave de VTH dans cette affaire. Je rappelle qu'en tant que bailleur et donc gérant l'ensemble des loyers, dans un loyer il y a une somme qui doit être mise de côté régulièrement pour pouvoir faire les travaux nécessaires à l'amélioration de l'habitat. Forcément un habitat qui a 30 ans n'a pas suivi les normes d'aujourd'hui. Il s'agit non d'en faire d'un seul coup des logements avec les normes extraordinairement importantes qu'on exige mais des travaux auraient pu être faits. Un certain nombre de locataires avaient fait la demande et rien ou pas grand-chose n'a été fait. Je trouve dommage qu'on se retrouve aujourd'hui à devoir faire face à une situation qu'on comprend maintenant évidemment. VTH n'a plus du tout envie de faire des travaux dans la mesure où ils savent que très rapidement ils ne seraient plus propriétaires. Il n'empêche que sa responsabilité, elle existe, elle était engagée.

La deuxième chose que je voulais dire quand même, en positif, vous voyez je suis en deux teintes, en demi-teinte. Il va de soi qu'on ne peut être que favorable aux travaux pour l'ensemble des pavillons qui sont de fait dans une situation donc que je viens de décrire. Il est inconcevable d'être contre, j'imagine même pas que nous puissions l'être. Ce n'est pas nous qui vivons dans les logements avec un certain nombre de dysfonctionnements et de problèmes qui sont réels. Donc dans cette affaire, je pense que personne ne met en cause la difficulté de vie avec des appareils, des matériels qui ne sont plus du tout acceptés enfin accessibles aux gens donc pour ça, à ce point de vue-là, je serais plutôt du côté de dire : « *Oui, c'est bien.* ». Le deuxième point que je voudrais dire c'est que le projet m'intéresse beaucoup et bon avec Virginia on a fait partie de ceux, on n'était pas les seuls, c'est toute la problématique d'un logement intermédiaire, d'un logement adapté, l'idée d'avoir effectivement une possibilité sur Ballan, ce qui veut dire que ce n'est pas forcément dans ce cadre-là qu'il faut le faire. Si on peut le faire et que l'ensemble des personnes concernées ne soient pas d'accord, soient d'accord, c'est formidable parce que c'est bien central, c'est un terrain qui est bien situé et dans lequel on peut effectivement construire une résidence adaptée, alors il y a des différents termes mais peu importe, qui permettent à des gens de passer d'une maison individuelle qui peut devenir quelque chose de trop lourd et sans aller tout de suite vers une maison de retraite ou un système qui ne correspond pas vraiment encore à leurs besoins. Donc sur Ballan il manque ce dispositif-là. Là encore je pense que si dans le cadre de ce projet on peut obtenir une telle réponse et en étant sûr que ça ira bien, l'intégralité ira bien à des logements pour des personnes âgées en situation donc intermédiaire sur le plan de la santé, alors là c'est pareil, c'est difficile d'être contre sur le principe. Ce qui me gêne plus dans cette affaire-là, outre donc les travaux que le bailleur aurait dû faire un minima au fur et à mesure des années, c'est que finalement, et ça a été évoqué par Madame NOWAK notamment, mais moi je l'avais noté parce que c'est quelque chose qui me gêne, finalement un groupe de Ballanais va prendre une décision, entre guillemets, je sais bien que ce n'est pas eux qui votent, et qu'en fine c'est bien le Conseil Municipal qui prend une décision. Mais disons que leur choix qu'on peut comprendre complètement vu ce qu'on leur a annoncé, des travaux avant fin 2013, je ne vois pas comment, j'aurais été concerné, j'aurais évidemment dit oui. Mais que cette décision fait qu'une partie du patrimoine de la Commune qui est dans l'état où il est- je suis d'accord, mais la faute à qui ?- et bien se retrouve finalement disparaître du patrimoine de la Commune. Le terrain est juste derrière la Mairie, il représente des potentialités importantes et je trouve vraiment problématique que ce soit ce vote de locataires qui entraîne une perte de patrimoine dont nous sommes de facto propriétaires, en tant que propriétaires du terrain, et à terme assez court, propriétaire de ce qui y a dessus. L'autre élément, l'autre question même si il y a 10 points d'engagement, je n'étais pas à la réunion hier soir, je ne pouvais pas, bon je crois aux engagements quand ils sont effectivement clairement exprimés et signés et très clairs je veux bien y croire. Il n'empêche que d'une façon ou d'une autre, la Mairie n'aura plus la main sur ce qui va se passer dans toutes ces maisons puisque nous ne serons évidemment plus propriétaires. Comment les choses vont évoluer ? Je veux bien qu'y ait un engagement écrit mais pour moi c'est une sacrée question donc voilà pourquoi au jour d'aujourd'hui et dans l'état actuel des choses, je suis très partagé et quand on est partagé et bien en général dans un premier temps, on s'abstient.

Laurent BAUMEL : Merci. Monsieur CABANNE.

Michel CABANNE : Bien. Bonsoir, puisque d'habitude j'arrive dans les premiers. Effectivement personne ne m'a dit bonjour et donc j'en profite moi pour dire bonjour à tout le monde maintenant. Je remercie Madame TRANCHET d'avoir posé sa question. Me concernant directement puisque j'étais absent à la réunion de tout à l'heure, je voudrais simplement vous dire qu'il serait bien que la majorité puisse passer le balai devant sa porte puisque je vois par exemple, enfin je vois, je ne vois jamais, par exemple Monsieur URVOY que depuis que je siége à cette assemblée, je n'ai jamais vu et donc c'est un Monsieur qui est toujours absent. Donc pour une fois que je suis en retard ou absent, je vous remercie de bien l'avoir fait montrer à tout le monde. Sachez Madame TRANCHET, comme l'ensemble des autres élus, que j'ai moi aussi d'autres engagements. Qu'hier et aujourd'hui j'étais en Assemblée générale d'une association qui agit sur le plan national avec d'un côté une partie d'Assemblée générale extraordinaire qui a commencé hier et une partie d'Assemblée générale qui a commencé aujourd'hui et je suis parti avant la fin pour pouvoir arriver à peu près dans les délais, au moins pour 19 h et non pas pour 17 h, ça faisait vraiment beaucoup trop court. Mais si je dois donner des excuses les rares fois où je suis absent, ce serait sympathique de me le dire, comme ça je vous enverrai une confirmation écrite avant que j'arrive.

Moi ce que je vois aujourd'hui sur le dossier des personnes âgées, et il y a eu beaucoup d'interventions, moi je voudrais simplement remarquer quand même que des locataires se sont sentis malmenés dans cette opération, dans ces concertations exemplaires. Mais on sait que, on le voit encore aujourd'hui, c'est l'habitude dans cette assemblée puisque l'ensemble de la majorité est également elle est très souvent malmenée et on voit d'ailleurs aujourd'hui où ça en est. Quand tout à l'heure quelqu'un a parlé de marche forcée, et bien c'est vrai que c'est bien une marche forcée qui est organisée puisque réunion de consultation des locataires hier soir, réunion de la Commission personnes âgées aujourd'hui à 17 h, soit 2 heures avant le Conseil. Et réunion du Conseil Municipal. Est-ce qu'il fallait encore attendre un mois ou est-ce que d'autres délais, d'autres démarches n'auraient pas été effectivement plus intelligentes ? Donc, je prends note.

Effectivement je rejoins tout à fait Didier KOENIG en ce qui concerne l'ambivalence de la situation. La première effectivement c'est qu'il est effectivement pour moi, comme pour l'opposition en général, on n'est bien sûr pas opposé et au contraire on est même très favorable à la rénovation de ces logements. Mais effectivement nous sommes actuellement contre le système de démolition qui est envisagé. Effectivement, la totalité de cette manipulation n'est pas simple. Effectivement, je ne vois pas aujourd'hui qui va voter effectivement d'une façon définitive en disant il est hors de question que ce quartier ne puisse pas évoluer. Il est hors de question que les personnes qui seront là ne subissent pas de dommages, ni d'augmentation de tarifs en ce qui concerne les charges, etc., malgré les économies qui sont envisagées. Voilà, donc je pense que j'ai également pris quand même connaissance des 10 engagements puisque je les ai reçus par mail hier donc j'ai eu le temps de les lire pendant une suspension de séance. Simplement, moi ce que je ressens dans ces engagements, je voudrais être aussi optimiste que Didier KOENIG mais je serais peut-être moins naïf que lui. Les engagements effectivement sont des engagements et c'est très bien de quoi ils parlent puisqu'on voit aujourd'hui dans quelle situation est le MODEM dans votre majorité. Mais je vois aussi que ces obligations en fin de compte ne sont en grande partie je dirais que dans une obligation de dialogue et non pas dans des obligations de résultats. Donc ça me gêne un peu aussi.

Laurent BAUMEL : Alors. Monsieur BEGAUD.

Alain BEGAUD : Bonsoir à tous. Moi, je voulais revenir dans un premier temps oui sur cette concertation exemplaire qui semble être à plusieurs niveaux puisque je suis quand même extrêmement étonné qu'il n'y ait pas eu d'informations ni Conseil Municipal en amont de cette délibération alors que c'est un projet qui est étudié déjà depuis au moins 2010 avec VTH. Donc, ce qui fait qu'on arrive à ce soir à avoir une seule proposition de proposée au Conseil Municipal, il n'y en a pas 2, il n'y a pas un choix. Il y en a une seule pour un bien quand même qui fait partie et là je rejoins Didier KOENIG du patrimoine communal. 63 pavillons sur environ 3 hectares, ça va chercher dans les 5 millions d'euros à peu près. Ce n'est quand même pas rien. Ce n'est quand même pas rien. Alors, je sais bien Monsieur le Maire que il ne vous reste plus grand-chose à vendre aujourd'hui pour faire entrer un peu d'argent dans les caisses de la Mairie mais 3 hectares, 63 pavillons, environ 5 millions d'euros, ce n'est pas rien. Surtout quand on sait que VTH en propose a priori, d'après un document que j'ai réussi à me procurer parce que ce n'est pas votre fort de faire partager les informations Monsieur le Maire, l'équilibre prévisionnel de l'opération par l'application du loyer plafond prévu à la convention permet de financer cette acquisition à un prix de 2,750 millions euros. 5 millions d'euros d'un côté, 2,750 millions d'euros de l'autre.

Premier point : donc le prix d'achat semble être une braderie plus qu'autre chose mais c'est vrai qu'on arrive au printemps et il y a beaucoup de braderies. Alors, deuxième point : vous dites que la Mairie n'aurait pas la possibilité de rembourser un emprunt qui serait lié à la réfection des pavillons. J'ai entendu le chiffre hier soir : 2 millions d'euros. 2 millions d'euros en effet c'est une somme mais de la même manière dans l'accord prévu avec VTH, il est prévu la vente de 20 pavillons à 100 000 euros pièce. Ça vous l'avez dit vous-même au mois de décembre, à la réunion de décembre, et 20 pavillons à 100 000 euros, ça fait exactement 2 millions. Donc pour rembourser l'emprunt ce n'est pas un problème. Un emprunt à taux variable sur une durée très limitée et donc il n'y a pas de souci. Ensuite, parmi les 10 engagements, je répète que les engagements en général n'engagent que ceux qui les écoutent. Il est indiqué que les travaux seront terminés dès l'hiver prochain. Alors là y a un petit souci par rapport au calendrier qui est prévu par VTH puisque fin 2012 présentation du programme de travaux aux habitants ça a été respecté. Janvier-février 2013, consultation écrite des locataires. Nous sommes déjà au mois d'avril donc il y a un petit peu de retard. De mars à juillet 2013, réalisation des études et passation des marchés de travaux. Octobre 2013 à mai 2014, réalisation des travaux en milieu occupé. Alors, la transparence que vous évoquiez tout à l'heure, semble être un petit peu mise à mal quand on a des informations autrement que par votre intermédiaire. Je voulais revenir moi aussi sur la procédure utilisée pour savoir quelle décision on allait prendre. Évidemment, on demande à des gens s'ils sont contre le fait qu'on va réhabiliter leur logement. Moi, vous me demandez si on veut me réhabiliter mon logement, je ne vais pas vous dire non évidemment. Au détriment de personnes qui occupent 6 maisons qu'on va écrouler bientôt sur leur tête. Ces gens-là vont subir un traumatisme énorme à croire que, dans votre entourage, vous n'avez pas de personnes âgées. Que vous vivez sur une autre planète. Je ne veux pas faire là appel à mon histoire personnelle mais j'ai un souvenir bien douloureux à ce niveau-là. Et là je vous dis du fond du cœur Monsieur le Maire, je vous le dis du fond du cœur Madame la première adjointe. Vous déménagez des personnes de cet âge-là de leur maison, vous leur faites quitter leur maison, ça aura des conséquences terribles. Des conséquences terribles. Et si j'ai vraiment, si j'ai vraiment une chose à vous demander sur un plan humain c'est d'attendre qu'elles n'occupent plus ces maisons pour éventuellement les mettre par terre. Là, oui, on pourra s'entendre. Mais vraiment, ne les faites pas déménager. Dans mon souvenir, d'ailleurs certains hier soir, ce n'est pas un déménagement qu'ils subiront, ce sont deux déménagements. Ce sont des pertes d'habitudes, un environnement qui change, c'est dramatique pour des personnes de cet âge-là, la plus âgée ayant 90 ans. Vous vous rendez compte 90 ans. Ça doit faire 30 ans qu'elle est là. Si ça ne vous intéresse pas Madame BOUDESSEUL ce que je vous dis, vous pouvez sortir, aller prendre l'air puis vous reviendrez tout à l'heure.

Laurent BAUMEL : Je vous propose de terminer votre intervention.

Alain BEGAUD : Je, oui, mais vous permettez que... c'est un sujet suffisamment...

Laurent BAUMEL : On ne fait que ça. On vous écoute depuis 10 minutes dans votre péroraison.

Alain BEGAUD : Je ne pérore pas Monsieur le Maire... à nouveau, à nouveau vous êtes méprisant et je n'accepterai pas que vous soyez méprisant à mon égard. Je ne pérore pas Monsieur le Maire. Je ne pérore pas. Je souligne des faits qui sont graves.

Laurent BAUMEL : En criant.

Alain BEGAUD : On ne vous a pas interrompu pendant votre présentation dithyrambique de votre projet alors je termine. J'en ai plus pour longtemps, ne vous inquiétez pas. Alors, dernière chose : ce vote. Ce vote. Un vote doit être organisé. Qui dit vote, dit des avis pour, des avis contre. Qui dit vote dit une information qui ne vienne pas d'une seule source mais de plusieurs sources. Qui dit vote dit respect de ce vote dans sa confidentialité ce qui n'était absolument pas le cas et Madame NOWAK l'a tout à fait souligné. Tout au plus, on pourrait parler d'un sondage. Je veux bien. Et puis, je m'étonne quand même beaucoup que 80 personnes, il n'y a même pas eu ce nombre de votants puisque 50 s'étaient déplacés, puissent décider de la vente d'un tel bien communal au nom de 6 000 électeurs. Là aussi point de vue de la démocratie ça me pose question. Voilà, donc, ça s'entoure de beaucoup de questions, il y a plus de questions que de réponses et pour finir avec la convivialité, moi j'ai remarqué à la fin de la réunion, j'ai quitté la salle à ce moment-là qu'à l'issue de cette réunion, il y a des personnes dans la salle qui se sont invectivées. On n'avait jamais vu ça au niveau des pavillons personnes âgées. Des gens qui sont invectivés dans cette salle même où nous sommes ce soir. Et ça, point de vue convivialité, ce n'est quand même pas le meilleur qu'on puisse connaître.

Laurent BAUMEL : Merci beaucoup. Monsieur FORTIN.

Didier FORTIN : Bon, on va essayer de faire un peu plus court. Mais il y avait beaucoup de choses à dire dessus et je comprends tout à fait l'attitude d'Alain BEGAUD. Concernant la réunion publique du 11/04, je reprends un peu quelques termes que Nadine NOWAK vous a dit, qui était une réunion publique pour la délibération du Conseil municipal mais pas une à vos yeux donc pas de réponses. On n'avait pas le droit de vous poser des questions dans cette réunion dite publique. Une erreur de jeunesse peut-être, on suppose comme d'habitude. Je vous demande simplement si vous trouvez normal la procédure de vote qui a eu lieu ce soir-là, même si celui-ci n'a aucun caractère réglementaire ni légitime. Je trouve que pour un représentant du peuple élu à l'Assemblée Nationale, donner des bulletins main à la main comme j'ai vu, les gens pour/contre, on vous donne les contres, ou pour. La république est une caricature voilà, c'est ça. Sans enveloppe, alors de main à la main, sans isoloir, cela ressemble plus à une caricature de la République qu'à un véritable débat démocratique que vous vouliez instaurer. Aussi félicitations Monsieur le Maire, faire voter le relogement des personnes âgées dans leur pavillon qui sera rasé suite à votre demande est une véritable prise de courage de votre part. Faites voter les autres comme ça vous n'êtes responsables de rien. Et en aucun cas, vous n'avez mis en cause VTH pour l'entretien des pavillons. Voilà ce que j'ai à dire pour faire plus court.

Laurent BAUMEL : Bien, je vais essayer de répondre à quelques interpellations. Sans aucune illusion sur le fait que je vous convaincrs, nous ne sommes pas dans un débat où les uns et les autres se convainquent mais dans un débat où chacun exprime sa vérité donc je vais dire la mienne. D'abord, je commence par les réflexions de Madame NOWAK. Est-ce que c'était une réunion publique ? Nous ne l'avions pas pensée comme telle au départ mais quand vous nous avez fait la remarque que, dans la délibération qui avait été écrite de manière peut-être un peu mécanique, le mot réunion publique était évoqué, je n'ai pas voulu créer un faux incident juridique autour d'un faux sujet donc là vous avez trouvé votre place dans la réunion et quand vous avez souhaité parler, in fine nous vous avons donné la parole. Donc, ça ne me paraît pas être un vrai sujet.

Pourquoi n'était-ce pas une vraie réunion publique ? Avec invitation de tous les Ballanaises et Ballanais qui l'auraient souhaité, avec invitation de tous les conseillers municipaux. Pourquoi ai-je demandé par exemple à Madame RAGUIN, dont la neutralité dans ce dossier est bien connue de tout le monde, de se situer derrière les cordons qui avaient été prévus ? Et bien très simplement parce que je souhaitais que nous respections les gens qui étaient amenés à prendre une décision, qui étaient entourés par leur famille. Je ne souhaitais pas que ces gens puissent être soumis dans le déroulement même de la réunion à des formes de pression, à des formes de pression excessives. Oui, à des pressions, à des pressions, à des intimidations. Cela fait maintenant des mois et des mois que j'entends dire ici que le fait de recevoir dans son bureau une personne de plus de 70 ans c'est de la maltraitance, c'est une forme de pression. Donc j'ai fini par vous entendre. J'ai fini par vous entendre, j'ai fini par comprendre que des personnes d'un certain âge n'aiment pas être mises sous pression donc j'ai souhaité qu'elles puissent de façon sereine, à l'occasion de cette réunion, entendre ce qui était dit, faire leur choix, être entourées par les leurs sans que des personnes qui n'ont rien à voir avec ce dossier se baladent pour leur dire ce qu'elles doivent faire, ce qu'elles doivent penser au milieu d'elles donc c'était une volonté de respecter leur possibilité, de faire un choix serein.

Pourquoi il n'y a pas eu d'isoloir ? Bon, très franchement, ce n'est pas une question sur laquelle j'avais d'ailleurs été amené à me prononcer. C'est un choix qui a été fait techniquement par nos collaborateurs qui ont organisé ces opérations, et je pense qu'ils ont eu raison parce que ces opérations ont déjà pris beaucoup de temps et il y avait des gens qui bien sûr s'impatientaient. Si nous avions mis un isoloir il aurait fallu faire un détour par l'isoloir, etc. Je pense qu'une personne qui avait envie, je vous le dis tel que je le pense, une personne qui avait envie que son vote ne soit pas connu, avait parfaitement les moyens de le faire. Nous n'étions pas là pour exercer une quelconque forme d'intimidation et permettez-moi de vous dire que dans le concours de pression et d'intimidation, je pense que je vous décerne la palme d'or très largement. Vous avez gagné ce concours. Vous permettez que je termine ?

Nadine NOWAK : Non mais je vous demande qui vous l'a...

Commentaires.

Laurent BAUMEL : Alors, je dis : « Vous » je dis : « Toute sorte de gens », en tout cas pas la majorité municipale. J'ai par exemple entendu dire, je ne sais pas si c'est vrai, vous me confirmerez puisque je n'ai pas de problème à vous redonner la parole, qu'un ancien Maire de BALLAN-MIRÉ s'était baladé dans les pavillons personnes âgées pour dire : « *Je ne laisserai pas*

faire ça, jamais ». Alors, si c'est vrai, c'est une mesure intéressante de l'influence qu'elle conserve d'ailleurs, au regard du résultat du vote. Mais c'est surtout une évocation tout à fait probante de ce que je suis en train de dire. Il y a des gens qui ont voulu utiliser cette affaire pour faire une opération politicienne et partisane contre la Municipalité. Je ne sais pas qui depuis le début dans ce dossier s'occupe des personnes âgées. Mais je sais qui a voulu manipuler cette situation pour marquer des points contre le Maire sortant, contre le Maire actuel, contre la Municipalité actuelle, ça je le sais parfaitement. Et, écoutez bien ce que je vais vous dire, les personnes qui étaient là hier soir le savent aussi. Elles ont parfaitement senti où était la vérité et où était la manipulation politicienne et le résultat d'hier soir est une traduction très forte de ceci.

Deuxième élément : il y a quelque chose de choquant dans ce que vous dites ce soir, de grave même, qui interroge votre conception de la démocratie. La démocratie c'est la voix de la majorité, il n'y a pas d'autre système, je vous l'avais déjà dit au lendemain de notre élection municipale. Une voix est une voix et là ce n'est pas une voix, c'est 41 voix. La démocratie...

Bruits

Je vous redonnerai la parole, je vous redonnerai la parole, je vous invite à noter tout ce que vous voulez, je vous redonnerai la parole, je termine. Je vous demande de ne pas m'interrompre, je ne vous ai pas interrompu. Je vous redonnerai la parole, il y a pas de problème.

La démocratie c'est la loi de la majorité. Quand on commence à remettre ça en cause on rentre dans une dérive qui détruit tout. Si majorité/opposition, on n'est pas capable de dire, de respecter, de s'agenouiller devant la loi de la démocratie, devant la loi de la majorité, on détruit ce qui fait les fondements d'une vie municipale commune. Si dès qu'un vote majoritaire est obtenu sur un sujet, on dit : « *Oui, mais la majorité impose sa loi à une minorité c'est inacceptable* », on détruit les fondements de la démocratie. C'est très grave. Et qu'est-ce qui est plus grave encore ? C'est de sous-entendre ici, et ça je trouve ça totalement inacceptable, que les gens ne peuvent être guidés que par leur intérêt personnel immédiat. Dans les 6 qui ont voté contre, y a des gens qui n'étaient pas concernés par la démolition et je les respecte infiniment. Ils ont voté contre parce qu'ils ont estimé, peut-être, j'imagine, que le traumatisme qui était infligé à d'autres qu'eux était insupportable. Ils ont eu un comportement moral. Et dans les gens qui ont voté pour, je prétends qu'il y a des gens qui se sont posé la question de savoir que le traumatisme qui était infligé aux 6 autres n'était pas excessif et qui ont eu le sentiment, il y a même une dame qui s'est exprimée en ce sens hier dans la réunion, qui ont eu le sentiment que les réponses que nous apportions étaient suffisamment éclairantes, suffisamment douces, suffisamment précautionneuses pour que, oui, ça vaille le coup de voter pour ce projet. Donc, je considère que les gens qui se sont prononcés hier, se sont tous prononcés en fonction d'une vision de l'intérêt général et pas simplement de leur intérêt particulier parce que si je croyais le contraire, là aussi ce serait profondément destructeur pour la notion même de démocratie. C'est très important pour continuer à croire que ce que nous faisons est un sens, de ne réduire les votes de ce type à l'expression d'intérêt personnel, stricto sensu. Tout le monde a des capacités morales de penser aux autres et s'il y a eu hier une majorité, ce n'est pas une majorité égoïste, c'est parce que les gens qui ont regardé ce projet, ont vu qu'il y avait dans ce projet des équilibres.

Troisièmement : ce que vous dites Madame NOWAK, et je n'ai pas compris cet argument, je vous l'ai déjà dit hier, je le répète : « *Il y a eu d'autres étapes, c'est vous qui avez alerté Val Touraine Habitat, c'est vous qui avez fait d'autres propositions, on aurait pu en discuter plus tôt* ». Oui ça s'appelle une négociation. Enfin je ne sais pas, vous avez été élue, vous avez été proche d'un Maire qui a mené des dossiers importants sur de nombreuses années, je pense au Village-vacances par exemple, il y a eu des négociations. Il y a des négociations entre le point de départ et le moment où on soumet quelque chose au Conseil, le projet, l'économie du projet subit des changements. À un moment donné, par exemple et je l'ai rappelé hier, il était envisagé, c'était un débat au sein de notre équipe, de la mixité générationnelle et c'est parce qu'on a eu un certain nombre d'échanges entre nous et avec les habitants qu'on y a renoncé. Donc vous pourrez toujours me sortir un document daté de je ne sais pas quand pour dire : « *À l'époque, vous aviez prévu de la mixité générationnelle donc ce n'est pas transparent* ». Tant que la Mairie n'est pas en capacité de faire une offre et de la soumettre au vote des gens, on ne la fait pas. La transparence ce n'est pas la transparence à chaque seconde, c'est la transparence sur ce qui est soumis à la délibération. Pour que le vote puisse avoir lieu dans de bonnes conditions, il faut avoir stabilisé une proposition, pas tant qu'elle n'est pas stabilisée, pas tant qu'il y a des allers retours. Ce soir en vous demandant de voter cet avis, je ne prétends pas par exemple que le prix est stabilisé. Je vais y revenir Monsieur BEGAUD. Je ne le prétends pas. Ça reste un élément qui va devoir être discuté. Donc c'est une étape ce soir, c'est une étape. Ce n'est pas la fin du processus.

Le Conseil Municipal n'est pas à l'écart de cette étape.

Monsieur KOENIG rappelle à juste titre qu'il y a eu des manquements de VTH. Oui, il y a eu des manquements. VTH c'est 23 000 logements je crois en Indre-et-Loire. C'est un parc très important qui, dans beaucoup d'endroits, a vieilli. Il y a des constructions plus récentes mais il y a aussi beaucoup de vétusté dans beaucoup d'endroits, d'ailleurs il y en a aussi à Ballan, dans d'autres immeubles que ceux dont nous parlons et parfois des choses graves. Comment ça se passe la programmation de travaux de VTH ? Si les Mairies ne montent pas au front, elles ne sont pas prioritaires. Donc oui il y a eu des manquements de VTH mais le mérite qu'on peut peut-être reconnaître à mon équipe, et Madame NOWAK vous jugerez si je fais de l'ironie en creux ou pas, je vous en laisse juge, c'est qu'elle est montée au front, dès 2008.

Commentaires

Oui je sais. Mais par rapport aux travaux dont nous parlons, isolation, mises aux normes, accessibilité, etc., c'est nous. Il se trouve que c'est nous qui étions responsabilisés, c'est nous qui sommes montés au front en 2008. Donc, nous avons fait notre boulot, pour faire en sorte que la question des travaux dans ces pavillons remonte en haut de la pile et nous avons saisi, oui, une opportunité, celle de la fin du bail qui arrive pour essayer de trouver un accord avec VTH pour accélérer ces travaux, que seuls eux peuvent faire aujourd'hui puisque aujourd'hui ce sont eux qui sont propriétaires.

Alors Didier KOENIG pose une autre question : est-ce qu'on aurait pu faire, je crois que tu l'as posée, est-ce qu'on aurait pu faire ces appartements futurs qui sont intéressants ailleurs ? Bon, il me semble que c'était un sous-entendu de la question.

Commentaires- réponse de Didier KOENIG : En fait c'est la conséquence de la démolition...

Laurent BAUMEL : Voilà. De la démolition. Est-ce que nous avons un autre espace foncier plus central que celui-ci ? Disponible ? Ou susceptible d'être acquis dans des conditions non traumatisantes ? Moins traumatisantes ? Je ne connais pas une seule opération immobilière qui ne génère pas des traumatismes. Pas une. À l'époque, on a oublié sans doute parce que c'est loin, j'imagine que quand vous étiez aux responsabilités vous pourriez peut-être nous en parler, quand les acquisitions ont été faites pour la Pasqueraie, je pense que ça ne s'est pas fait dans une douceur extrême non plus. Il y a bien dû avoir quelques petites expropriations d'agriculteurs à l'époque. Bon, heureusement ces gens-là ne sont plus là pour témoigner. Moi j'en ai croisé dans la campagne, des gens qui se souviennent de ça. Je ne le reproche pas mais tous ceux qui ont agi, qui ont exercé des responsabilités en matière d'urbanisme ont eu à affronter les traumatismes individuels. Donc il faudrait savoir si on est là pour faire de la démagogie ou pour être responsable. Qu'est-ce que ça veut dire ? Est-ce qu'au motif que vous induisez des inconvénients ou des désagréments pour des gens, on ne peut plus faire aucune opération immobilière ? Le problème ce n'est pas de donner un droit de véto à une, deux, trois, quatre, cinq, six personnes, c'est de gérer de la façon la plus humaine possible, la plus digne possible les conséquences inévitables, négatives pour un petit nombre de personnes de tout projet immobilier. Tout projet immobilier, à BALLAN-MIRÉ en particulier, génère une pétition. Vous seriez à notre place vous auriez autant de pétitions, ça je vous le garantis. Mais ce ne sont pas des pétitions de gauche ou des pétitions de droite, c'est que tout projet génère une pétition de ce qui inquiète. C'est logique. Alors est-ce que parce qu'il y a des pétitions on s'arrête ? Non. On regarde. On écoute, on essaye de comprendre et on travaille pour apporter des réponses.

Monsieur KOENIG pose une vraie question. Celle du patrimoine et là je veux assumer le désaccord philosophique, je ne le fais pas d'ailleurs forcément en tout cas en majorité, chacun peut avoir des points de vue différents là-dessus. Moi, j'ai toujours considéré que le patrimoine public ne sert à rien s'il n'est pas cessible. Patrimoine privé oui, bien sûr. Le patrimoine privé c'est un atout que vous avez dans votre jeu parce que à un moment donné si vous traversez des périodes difficiles vous pouvez céder ce patrimoine, le convertir en capital et à partir de là, vous pouvez faire face à des dépenses dont vous avez besoin à court terme. Pour une Collectivité publique, un patrimoine que vous ne cédez pas, c'est juste des charges. Chaque fois, et nous en faisons l'expérience, chaque fois que nous construisons des bâtiments, on peut dire oui c'est dans le patrimoine de la Commune, j'avais eu ce débat au début du mandat avec votre collègue Manon FOUQUET à l'époque. Oui, on peut dire que ça fait partie de nos actifs. Enfin concrètement dans notre budget, c'est juste des charges. Des bâtiments publics, c'est juste des charges. Et c'est les services qui vont autour. Alors là, vous me direz c'est les loyers mais ne vous faites pas d'illusion, le métier de propriétaire, ce n'est pas un hasard, c'est les offices HLM, métier de propriétaire sur des ensembles de ce genre, ce n'est pas un métier facile à exercer pour une Mairie.

Alors vous pouvez me dire : « *Oui il y a qu'à déléguer.* ». Dans ce cas-là pourquoi être propriétaire ? Si c'est pour retrouver les mêmes acteurs dans un autre format juridique avec des contrats de délégation qu'il faudra examiner tous les 6 mois parce que chaque fois qu'il y aura un problème on viendra, les gens viendront nous voir pour savoir si c'est au propriétaire ou au délégataire d'agir. Je ne sais pas où sera le gain. Et nous sommes une petite Mairie. Nous ne sommes pas outillés en personnel pour gérer à temps plein ce genre de questions. Donc ce n'est pas à mon avis un avantage de venir, donc j'assume ça. Même si ce n'est pas la première raison pour laquelle je vous propose d'entrer dans la logique de la cession anticipée, la première raison je l'ai dite c'est l'urgence de faire des travaux pour des gens qui ont froid, qui ont des petites retraites et qui sont âgés.

Je termine par Monsieur BEGAUD en ce qui me concerne. 5 millions d'euros. Je ne savais pas que vous étiez devenu agent immobilier, enfin comme vous exercez beaucoup de métiers c'est possible. J'espère que vous faites preuve de la même compétence en balançant ce chiffre que celle dont vous avez fait preuve lorsqu'il y a quelques semaines vous m'avez expliqué que les dépenses de fonctionnement avaient augmenté de 35 %.

Commentaires

Non, mais je vous donnerai la parole Monsieur BEGAUD, ne vous précipitez pas sur le micro, ça va. Avaient augmenté de 35 %, entre 2008 et 2012, oubliant de mentionner que, dans ce calcul, il y avait beaucoup de mauvaise foi et je dois dire beaucoup d'incompétence ou les 2 à la fois. Donc, ce n'est pas 5 millions d'euros. Je ne sais pas où vous êtes allés pêcher ça, ce n'est pas du tout comme ça que le problème se pose. L'évaluation du prix nous la ferons ensemble, je reviendrai vers vous mais ce n'est pas comme ça que ça se pose. Il faut prendre en compte beaucoup de choses dans la composante de ce prix. Il faut d'abord prendre en compte l'état des pavillons qu'on vend. Il faut aussi prendre en compte le fait que ce sont des logements sociaux, donc pour celui qui les achète, il met en face un loyer qui n'est pas le loyer du marché libre. Une règle de trois qui s'applique. Troisièmement, il faut prendre en compte que, dans le cas d'une cession anticipée, nous avons face à nous un acheteur qui n'a pas fini de rembourser l'emprunt qui lui a déjà permis de devenir une fois propriétaire. Je vous rappelle que nous parlons d'une opération où un organisme va devenir propriétaire de ce qu'il possède déjà puisque nous allons dénoncer le bail pour pouvoir faire la cession anticipée, et à l'instant où nous le dénonçons il est propriétaire. Donc, il va devoir réemprunter pour acquérir alors même qu'il n'a pas fini de rembourser le premier emprunt. C'est une composante du prix ça. Il y a un coût dans la cession anticipée. Ce coût, c'est un coût que la Collectivité acceptera d'engranger pour pouvoir avoir les travaux en 2012. Je ne cherche pas à faire l'opération juteuse. Je cherche à faire une opération juste pour les gens. Contrairement à ce que vous semblez sous-entendre, l'objectif premier dans cette affaire ce n'est pas de faire des recettes, c'est de faire des travaux pour les gens. Et puis, il y a cette opération de démolition-reconstruction qui est un apport aussi de la Municipalité en termes de logement social. Vous savez qu'à chaque fois qu'on construit un logement social on demande 2 500 euros de participation aux Communes, c'est une règle qui existe dans le département. Ça fait aussi partie du prix. À quel niveau apportons-nous le foncier correspondant à l'opération de reconstruction ? Ça fait partie du débat. Donc vos 5 millions d'euros là, je ne sais pas d'où vous les sortez, ça ne correspond pas du tout aux discussions que les gens sérieux ont commencé à avoir sur ce dossier. Quant au fait que vous avez pu avoir des informations en dehors de nous, vous savez ça ne me pose aucun problème. Val Touraine Habitat a délibéré en Conseil d'administration pour autoriser son Directeur à avoir une négociation ; à partir du moment où Val Touraine Habitat a délibéré, vous avez pu vous procurer les informations, ça ne me pose aucune problème Monsieur BEGAUD. Madame BOUDESSEUL et puis on vous redonne la parole.

Pascale BOUDESSEUL : Moi je voudrais compléter. Beaucoup de réponses ont été apportées par le Maire mais je prends quelques rebonds. Quand vous parlez du temps pour la négociation et d'un temps accéléré ou à marche forcée, tout dépend du côté où on se situe. Comme vient de le dire Laurent BAUMEL, on a eu toute une séquence qui a commencé quand on s'est demandé comment faire des travaux et ça vient d'être rappelé où il y a eu des échanges et de toute façon tant que Val Habitat n'avait pas passé la délibération en son sein au niveau du Conseil d'administration, il ne nous était pas possible d'aller vers la population pour discuter avec elle. Donc je pense que question temps, il n'y a pas eu d'urgence. On a bien travaillé dans les tuyaux pour savoir comment faire et avoir une offre qui puisse satisfaire tout le monde. Mais, il est vrai que la possibilité d'avoir des travaux avant l'hiver prochain donne une certaine accélération parce que les mois qui passent, il y en a de moins en moins avant qu'on arrive sur l'hiver. Et je pense que passer le cap de l'hiver prochain ça nous amène à l'hiver 2014-2015, on arrive à la fin de certains des contrats.

Avec Val Touraine Habitat, je pense que nous ne serions pas crédibles. Je pense qu'en termes de travaux, les différentes municipalités qu'elles soient à Ballan ou ailleurs, pour lancer des travaux, ne sont pas très très douées, qu'il faut que nous ayons des leviers. Vous avez été par le passé demandeurs j'imagine de travaux dans ces pavillons, nous avons en début de mandat tenté gentiment de demander à ce que des travaux soient faits, nous avons fait des constats et on se rend compte que comme l'a dit Laurent BAUMEL le parc est très large et que, à un moment, il faut que le Maire rencontre le patron de VTH et qu'ils aient une discussion sérieuse. Et c'est en ce sens-là que hier devant les personnes, les locataires, j'ai estimé que là il y avait une prise en main d'un problème parce qu'on aurait tout à fait pu attendre la fin des contrats pour agir. Et là, il fallait du courage parce qu'il fallait se dire que ce projet allait remuer mais qu'on allait le prendre en main et qu'effectivement ce serait compliqué mais l'intérêt final le justifiait.

L'augmentation des loyers, c'est le deuxième point que j'aimerais aborder. Je pense que personne ici autour de la table ne peut se dire que c'est grâce à lui ou elle que le loyer a été baissé. En fait, il s'agit simplement de l'application de la loi. C'est-à-dire que le mode de calcul sur le logement social arrive pour être très précis à un montant maximum de 24 €uros dans l'hypothèse d'un appartement le plus grand sur le marché aujourd'hui parce qu'on est sur un marché encadré. Ça veut dire que ce n'est pas VTH, ce n'est pas nous, c'est l'encadrement légal. Donc, ça me permet de rebondir sur un deuxième point, le T4 avec sauna tout ce que vous voulez, on a pris clairement l'engagement de faire des logements adaptés, ça veut dire que les personnes iront sur du T2, T3. C'est l'offre qu'elles ont aujourd'hui. Et à priori un T2 est plus utile même si comme l'a dit Laurent BAUMEL, quand on a travaillé sur le projet, on a pensé à la mixité générationnelle et là on s'est dit qu'il y a un besoin sur Ballan de T4 ou de T5, mais c'était dans le cadre d'une mixité. Donc oui le projet évolue. Sur l'issue du vote, moi je pense que ce qui a été dit, en tout cas, le vote, les personnes se sont exprimées parce qu'il n'y a pas que le vote qu'il faut regarder. Il faut aussi regarder les personnes, celles qui étaient à la réunion. Comment elles se sont exprimées lors de la réunion. Et il n'y avait rien de forcé, les personnes ont parlé, certaines contre le projet, d'autres pour le projet mais globalement plutôt pour le projet, on demandait même aux prises de parole qui étaient tenues par non-résidents de se taire parce que c'était leur affaire. Donc, il y a eu de manière totalement publique cette question. Je pense aussi puisque vous m'interpellez Madame NOWAK sur ça, c'est moi qui est effectivement dit : il y a vote positif, les travaux se font. Il y a vote contre, ils se font pas. Mais c'est le langage de la vérité. Dans la situation où aujourd'hui éclaire l'opportunité qu'on saisit c'est la vérité et ils sont tout à fait capables de le comprendre. C'est qu'on n'a pas les moyens de le faire donc il ne s'agit pas de faire du rentre-dedans, il s'agit de dire « Au bout, aujourd'hui, dans l'état où l'on est, soit c'est oui, si c'est non, on s'arrête. ». Laurent BAUMEL l'avait bien dit, il n'y a pas de plébiscite vote pour - vote contre, c'est l'engagement de la Municipalité, c'est ce que voulaient les gens. Donc, je pense qu'il faut le remettre dans le bon sens.

Sur le patrimoine perdu, moi aussi je veux intervenir. Je pense que comme l'a dit le Maire, il ne faut pas se leurrer sur la gloriole d'être propriétaire et de dire on vend les bijoux de famille. Donc ça c'est le discours qui est tenu. On a du nouveau patrimoine qui arrive dans les projets, dans les tuyaux. Donc BALLAN-MIRÉ ne s'appauvrit pas en termes de patrimoine. Les questions de pertes de patrimoine, là je ne peux pas m'en empêcher parce que je gère le dossier, il faut qu'on soit rassuré. Il y a du patrimoine qui va nous revenir à la Mairie très rapidement plutôt que le Centre Social, c'est le Village-vacances dans les semaines qui viennent. Il faut qu'on soit aussi dur sur ça, c'est que c'est facile de critiquer mais on se retrouve avec un patrimoine qu'on reprend et qui là nous cause beaucoup de soucis et je ne suis pas sûre entre nous qu'on arrive à valoriser celui-ci.

Le dernier point que je voulais, avant de vous redonner la parole, c'est sur les réunions publiques. Moi j'assume dans le courrier le terme « réunion publique » qui a été utilisé puisque ce soir au sein du Conseil Municipal, nous sommes dans une réunion publique. Nous avons les personnes qui sont à même de voter, mais le public peut venir écouter. Il n'y a pas de prises de parole et je pense que c'était respecter les personnes résidentes dans les pavillons de ne pas dire : On fait ça à huis-clos parce qu'on va les intimider, on va leur faire peur. C'est qu'y ait effectivement un public mais si on commence à faire parler le public dans la salle-là on risque d'avoir des Conseils Municipaux qui ne permettront pas qu'on prenne de décisions en toute sérénité. Donc, le caractère public était dans mon esprit plus proche de celui d'un Conseil Municipal qu'une réunion publique où tout le monde pouvait voter puisqu'il y avait vote et qu'il était réservé aux locataires. C'était une bonne chose je pense.

Laurent BAUMEL : Alors qui ? Gilles DESCROIX je crois avait demandé la parole. Et après je vous la redonne Madame NOWAK. Oui. Vous la reprenez avant ?

Voix lointaine (Gilles Descroix) : Oui, oui allez-y Madame NOWAK.

Nadine NOWAK : Sur la réunion publique, là on est en public. Ce n'est pas la même chose. Hier, quand on nous a dans un premier temps refusé l'entrée, on n'est pas du tout dans le même fonctionnement. Je suis désolée. Après qu'on nous dise, et je l'aurais tout à fait compris, on n'invite pas seulement nous, mais justement l'ensemble du Conseil Municipal, mais vous êtes là en tant qu'auditeurs, et vous ne prenez pas la parole, je n'aurais pas pris la parole mais la façon dont ça s'est passé à savoir qu'on nous a dit : « *non vous n'avez pas le droit de rentrer.* ». Il a fallu jouer effectivement de cette ligne de la délibération pour pouvoir entrer, c'est ça que je ne trouve pas acceptable.

Pascale BOUDESSEUL : Dans l'intention, il y avait ce que je viens de vous énoncer. Il y a peut-être eu un mot mais en tout cas-là, la disposition de la salle permettait l'accueil de spectateurs ou du public.

Laurent BAUMEL : Gilles DESCROIX.

Gilles DESCROIX : Oui. Bonsoir rapidement. Moi je voulais revenir sur la question de la démocratie participative parce qu'on nous avait quand même pas mal pilonné sur ce sujet-là. Alors évidemment on n'a pas le monopole de la concertation. Patrick, il faisait aussi preuve de concertation et de démocratie participative. Par contre en tous les cas moi je pense qu'on n'a pas de leçon à recevoir de votre part là-dessus pour de multiples raisons. La première, je me souviens moi d'une séquence, d'avoir vécue une séquence comme on dit en tant que Ballanais autour d'un problème de traitement de déchets autour d'un incinérateur, où à l'époque, Monsieur CABANNE vous n'étiez pas là à l'époque. Je ne me rappelle pas à l'époque avoir été concerté sur ce sujet-là, je ne me rappelle pas que vous ayez fait preuve d'une grande démocratie participative sur ce sujet-là. Deuxièmement, pour avoir discuté aussi avec d'anciens conseillers municipaux, je suis pas sûr non plus des pratiques qui avaient lieu à l'époque et qu'elles étaient des pratiques qui soient on va dire mieux que celles qu'on vous inflige apparemment parce que vous dites que vous estimez que vous n'êtes pas assez concertés, que vous ne venez pas aux Commissions pour de multiples raisons. Par exemple, parce que ça ne vous intéresse pas, etc. Je pense à Madame LACORDAIS en l'occurrence. Et puis je crois que je n'ai pas le souvenir, et là c'est un travail qui a été fait avec Didier KOENIG et auquel j'ai participé un petit peu et où l'équipe a participé un petit peu, que à l'époque vous ayez mis en place ni un Conseil consultatif de Ballanais ni que vous ayez mis en place des Assemblées de proximité, ni que vous ayez mis en place des Conseils de jeunes Ballanais. Donc voilà, à ce sujet-là, je pense que encore une fois, on n'a pas le monopole mais je n'ai pas, moi j'estime que je n'ai pas de leçons à recevoir de votre part là-dessus. Et puis je voudrais juste terminer pour répondre à Alain. Si j'osais, je dirais que tu n'as pas le monopole du cœur. C'est-à-dire que sur ces sujets-là, je crois que notre équipe, elle est assez sensible aussi aux problématiques des personnes âgées, elle est assez sensible aussi, on pourra échanger si tu veux sur nos histoires familiales. J'ai eu aussi des grands-parents, et donc j'ai aussi eu des problèmes à gérer avec mes grands-parents. C'est ce que je voulais dire parce qu'à un moment donné, je pense qu'on ne peut pas non plus recevoir des leçons quand on n'a pas à en recevoir.

Laurent BAUMEL : Est-ce qu'y a d'autres demandes d'interventions ? Alors Madame NOWAK, Madame LACORDAIS.

Nadine NOWAK : Alors, un d'abord, je ne souhaite pas donner des leçons, je dis simplement ce que nous pensons en ce moment par rapport à cette situation. Parler de manipulation d'un côté ou de l'autre, personnellement je n'ai pas utilisé ce mot là. J'ai simplement dit et ça a été dit aussi par quelqu'un tout à l'heure, que, quand on fait un vote normalement les gens à qui on demande de voter peuvent entendre deux sons de cloches, et là il n'y en avait qu'un. Et c'est ça que je trouve un petit peu dommage. Ça c'est une chose. Ensuite, la question, quand je vous ai interrompu c'était par rapport au nombre de voix, vous dites : « *Une personne égal une voix.* », en l'occurrence il y a des pavillons où il y a plusieurs locataires donc chaque locataire avait une voix. Dans ce type de vote où c'est par maison que ça fonctionne, par foyer, n'aurait-il pas été plus logique que ce soit non pas une voix par personne mais une voix par foyer ? C'était la question que je me posais.

Commentaires.

Nadine NOWAK : Comment on fait ? Je pense qu'ils sont d'accord quand même ? Non ? Bon. Voilà. D'accord. Et il s'agit pas de remettre en cause les fondements de la démocratie comme vous l'avez dit, il s'agit de dire que justement, en l'occurrence et vous l'avez dit après que il ne fallait pas être démagogique mais responsable et moi je trouve qu'il y a une certaine démagogie

par rapport à la responsabilité justement de ce, quelque part choix, vous avez parlé de choix politique et citoyen, à un autre moment vous avez parlé de morale. Et par rapport à la morale justement, là encore je trouve que le fait de faire porter la responsabilité de ce choix de raser des maisons aux autres personnes ne me semble pas..., là je parle en mon nom propre, ne me semble pas correct. Voilà les choses que je voulais dire par rapport à ce qui a été dit. Pour revenir puisqu'il a été question aussi du patrimoine. Certes ce sont des charges mais ce sont aussi des richesses dans le temps. J'ai dit, j'ai eu l'occasion à plusieurs fois de dire en début de mandat où on parlait beaucoup du surendettement que évidemment c'est une vue de l'esprit, mais que s'il avait fallu rembourser toute la dette, notre patrimoine immobilier suffisait à la rembourser, aujourd'hui on sera loin du compte. Si on devait rembourser la dette, le désendettement qui a été amorcé est largement compensé par la perte de patrimoine que nous avons vu. Bon, ça c'est un peu à part.

Laurent BAUMEL : Madame LACORDAIS.

Laurence LACORDAIS : Bonsoir. Donc je me permets de répondre à l'attaque que Monsieur DESCROIX me fait. Je n'ai pas de leçon à recevoir de votre part Monsieur Descroix. Et je ne conçois pas la commission en tant que telle, enfin comment vous la proposer. Pour moi une commission c'est un lieu d'échange et de travail et à l'heure actuelle l'échange n'existe pas.

Gilles DESCROIX : Je veux juste répondre à ça

Laurent BAUMEL : Non, non Monsieur...

Gilles DESCROIX : Juste pour répondre, juste pour répondre... Pour dire à Madame LACORDAIS qu'à chaque fois qu'on a mis des sujets sur la table, les seules propositions que vous avez apportées, c'étaient des modifications de syntaxe ou de virgule. Quand on a abordé la question du PEL, quand on a abordé la question des accueils périscolaires, les seuls échanges que j'ai eu dans ce cadre-là c'était avec Monsieur CABANNE donc moi je veux bien qu'on parle des couleurs de camemberts et des virgules mais ne me dites pas que des commissions de travail sont inintéressantes. Il faudra que vous y apportiez un petit peu de matière.

Laurent BAUMEL : Bien quelques réflexions complémentaires.

Nadine NOWAK : Moi une petite réponse aussi pour Monsieur DESCROIX. C'est juste par rapport aux absences justement. Je ne sais pas si Madame Lacordais est souvent absente mais moi je ne vous vois pas souvent au CCAS Monsieur DESCROIX.

Laurent BAUMEL : Très bien. Alors on va faire le concours des gens absents pas absents donc Patrick Goujon on ne l'a pas encore cité. On va citer Patrick GOUJON pour le compte-rendu qui n'est pas souvent là non plus, voilà. William MONTOYA de temps en temps. Bon, Monsieur FORTIN vous voulez ajouter au concours des gens absents ?

Didier FORTIN : Non, simplement pour vous dire, vous parlez au niveau du prix. Le prix était calculé sur votre demande par les domaines en 2010 : 50 pavillons, les 50 premiers pavillons qui tombaient sur le premier bail de 50 logements ont été estimés par les domaines pour une somme de 3 millions d'euros. Ça, c'est le courrier, vous l'avez reçu, nous on l'a aussi entre nos mains. Vous l'avez. Ne dites pas ce qu'a dit Alain BEGAUD sur une somme de 5 millions, vous êtes quand même ou vous étiez à la Banque de France, vous savez très bien faire le calcul plus de trois millions d'euros par 50, combien ça fait ? Et 63...

Laurent BAUMEL : Non, je répondrai oui.

Didier FORTIN : Oui donc la somme était bien de plus de 3 millions d'euros pour 50 pavillons. Lorsqu'Alain BEGAUD il vous dit que l'ensemble représente un petit 5 millions, il a raison sur le fond.

Laurent BAUMEL : Je vais répondre.

Didier FORTIN : Ça c'est la valeur sur les domaines.

Laurent BAUMEL : Ok

Didier FORTIN : À moins que vous remettiez en cause la valeur des domaines.

Laurent BAUMEL : Oui, oui, je la remets fortement en cause.

Didier FORTIN : Voilà.

Laurent BAUMEL : Je vais vous répondre. Oui, oui. D'accord. Alors, d'abord, je reprends ce qu'a dit Madame NOWAK pour essayer de conclure un peu cet échange. Quand vous dites : « *Ce n'est pas un vrai vote parce qu'il n'y a pas deux options* », enfin ça les français ou les habitants des communes même parfois peuvent être amenés à voter sur une question, par oui ou par non. Ce n'est pas la première fois que ça se fait dans l'Histoire. Ça s'appelle un référendum. Donc, voilà. Il n'y a pas forcément 2 options. Ce n'est pas une élection municipale qu'on faisait hier non plus. J'ai bien vu que certains y avaient cru à un moment donné. C'était un référendum sur une question. Oui ou non. Moi je n'avais pas à soumettre d'autre option que la mienne. J'avais à demander aux gens s'ils étaient d'accord avec l'option que je leur soumettais. C'était oui ou c'était non. Voilà, c'était oui. Mais ce n'est pas une absence de démocratie de ne soumettre qu'une question à partir du moment où il y a au moins deux réponses. Ça n'aurait pas été très démocratique s'il n'y avait eu que des bulletins oui. Mais accordez-moi qu'il y avait des bulletins non. La preuve, il y en a bien 6 qui ont été trouvés.

Deuxième sujet, vous dites Madame NOWAK que vous ne remettez pas en cause la conception de la démocratie en réponse à une réponse que je vous ai faite et dans le même temps que vous dites ça, vous continuez à la remettre en cause, parce que vous rétablissez le scrutin de couple. En 1948, le Général de Gaulle a voulu que les femmes votent dans ce pays. En voulant que les femmes votent dans ce pays, il a présumé qu'une femme pouvait par exemple ne pas voter comme son mari. Donc, je m'excuse d'être plus féministe que vous mais je ne préjugeai pas que dans une habitation où il y a un homme et une femme automatiquement, ils doivent avoir sur une question qui leur est posée le même point de vue.

Commentaires.

Laurent BAUMEL : Même quand ce sera un homme et un homme dans un pavillon personnes âgées je ne préjuge que l'homme et l'homme auront le même point de vue. Donc un homme une voix, une femme une voix, c'est ça la démocratie et il n'y a pas de vote de couple dans une démocratie.

Troisième question, plus profonde. Je maintiens, je n'en tire pas une fierté incommensurable, mais je maintiens que nous avons procédé à une innovation démocratique intéressante. Pourquoi ? Parce que contrairement à ce que vous sous-entendez, nous ne sommes ni dans la démocratie participative béate, on n'a pas dit aux gens : « *Écoutez, nous on ne sait pas quoi penser et puis votez comme ça...* » Non parce qu'on a amené un projet. On a amené un projet et Pascale BOUDESSEUL a parfaitement raison de dire que, contrairement à ce que vous dites, nous avons effectué une prise de risque. Le vrai choix de confort, à un an des élections municipales, c'était de ne rien faire. Qui nous l'aurait reproché ? C'est de la faute à VTH, on aurait pu tous se mettre d'accord là pour avoir un bouc émissaire facile, VTH. On ne fait rien, ce n'est pas nous c'est VTH. Ce n'était pas facile de remuer les gens ; on a eu droit à une pétition là, formidable, à l'entrée des gymnases. Vous croyez que ça fait plaisir ? Même dedans, oui. Donc, aucun intérêt. Aucun intérêt au sens électoral du terme à se mettre en danger à un an d'une élection sur un sujet comme ça. On l'a fait pour les gens. On l'a fait pour qu'ils ne passent pas un hiver de plus dans le froid. Je regrette que vous ne l'ayez pas compris. C'est vous qui avez fait de l'électoratisme, vous vous êtes plantés mais vous avez essayé. Vous avez eu tort. Vous avez eu tort sur ce sujet et je vous le dis, vous n'en sortirez pas renforcés.

Quatrième élément, je reviens sur l'affaire du patrimoine. Madame NOWAK, entre 2001 et 2008, la dette de BALLAN-MIRÉ a augmenté de 40 %. J'espère que Monsieur BEGAUD, qui est un expert, confirmera ce chiffre. Pourquoi ? Essentiellement pour deux réalisations. Le stade de la Haye qui était gagé par la revente du précédent mais qui était plus cher donc il fallait compléter par de la dette. Et l'école maternelle. Demain, je voudrais, je souhaiterais rembourser par anticipation cette dette, je fais quoi ? Je vends le stade et je vends l'école maternelle ? Vous avez un vendeur pour l'école maternelle ?

Commentaires. Un vendeur, oui...

Laurent BAUMEL : Un acheteur pardon. Vous avez un acheteur pour l'école maternelle Monsieur CABANNE ? Donc, le patrimoine public qui est en face de la dette est rarement cessible parce que s'il a été acquis ce n'est pas pour être vendu. Donc, je maintiens que le patrimoine pour une Commune c'est surtout des charges. Ce n'est pas le pseudo-raisonnement en bon père de famille, j'ai en face de ma dette ma maison, le jour où ça va mal je revends ma maison et je rembourse ma dette. Ça ne marche pas pour les Collectivités donc vous pouvez faire croire ça à qui vous voulez mais ce n'est pas la réalité.

Je termine sur la question du prix. J'ai expliqué tout à l'heure en répondant à Monsieur BEGAUD, on vend n'importe quoi et je ne vends pas à n'importe qui. Je ne vends pas à Bouygues là, je ne vends pas à Nexity, je vends à un organisme de logement social, pour faire du logement social avec des loyers modérés, avec des contraintes, avec une salle de convivialité. Vous connaissez beaucoup de promoteurs immobiliers qui vous mettraient une salle de convivialité dans un projet comme ça ? Donc, évidemment que je ne vais pas vendre au prix où je vendrai sur le marché libre pour y faire des pavillons. Évidemment que des pavillons au centre-ville de BALLAN-MIRÉ quand on connaît le prix du foncier à BALLAN-MIRÉ, ça ne se vend pas 100 000 €uros. Ça, je vous l'accorde. Mais moi je ne fais pas une opération immobilière ; je fais une opération de renouvellement urbain dans une logique de logement social destiné à des personnes âgées, pour qu'elles vivent dans des conditions dignes. Donc oui, j'apporte, nous apporterons de fait une contribution implicite simplement au lieu de la tirer dans un budget que nous n'avons pas, nous la tirerons comme un coût d'opportunité en renonçant à un prix maximum qui serait celui d'une opération juteuse. Je ne fais pas une opération juteuse. Nous avons des valeurs et cette opération est d'abord dictée par nos valeurs : la démocratie, la solidarité, le développement durable, la volonté de prendre en compte les attentes des habitants. Donc pour moi oui, je le répète c'est une opération exemplaire qui commence. Voilà, je vous remercie de ce long échange et donc maintenant je soumetts cet avis au vote. Qui est contre ? Alors Monsieur BEGAUD.

Alain BEGAUD : On aurait pu faire un vote à bulletins secrets.

Laurent BAUMEL : Sur un avis je ne vois pas trop pourquoi. Ce n'est pas un vote nominal là pour le coup.

Commentaires.

Alain BEGAUD : Moi je demande, s'il y a un tiers du Conseil municipal qui est d'accord pour faire un vote à bulletins secrets je pense que nous pouvons faire un vote à bulletin secret.

Laurent BAUMEL : Quelle est la règle là-dessus ? Bon alors est-ce qu'il y a un tiers du Conseil Municipal qui souhaite un vote à bulletins secrets ? Oui, donc ça fait un tiers. Donc on va faire un vote à bulletins secrets.

Commentaires. Donc, c'est quoi la question ?

Laurent BAUMEL : La question c'est : « Êtes-vous favorable à la poursuite des opérations ? » Si vous êtes favorable, vous votez oui ; si vous êtes défavorable, vous votez non et comme hier tout s'arrête. Vous mettez oui ou non parce que la délibération c'est : « Le Maire demande un avis favorable ». Donc si vous répondez « oui » ce que vous êtes d'accord.

Commentaires

Laurent BAUMEL : Si l'intérêt c'est de montrer qu'il y a une minorité de 10 personnes qui fait bloc. Là, je vous donne le mode d'emploi.

*Commentaires-
Vote-*

Laurent BAUMEL compte les bulletins puis procède au dépouillement.

Laurent BAUMEL : Donc le oui l'emporte par 19 voix contre 9 contre et 1 blanc malgré l'absence d'isoloir ; je vous propose de considérer que ce vote est légal.

La délibération est adoptée à la majorité absolue (19 voix pour, 9 contre, 1 nul)

Bien, je vous invite à regagner vos places.

II – Vote du Conseil pour le maintien ou le remplacement du 5ème adjoint dans ses fonctions

Laurent BAUMEL : Au cours des dernières semaines et des derniers mois, Madame Virginia RAGUIN a manifesté, à différentes occasions, des désaccords avec..., je vous demande votre attention s'il vous plaît, ... a manifesté à plusieurs occasions donc des désaccords, des divergences avec moi-même et la majorité municipale sur plusieurs sujets importants. Je cite pour mémoire la question de ma succession à la présidence du SIGEC, la question du budget. Ce ne sont pas des petites questions, ou bien plus fondamentalement et nous en avons eu encore l'illustration y a quelques heures, enfin quelques minutes le dossier des pavillons personnes âgées qui était pour le coup dans sa délégation de façon immédiate.

Ces désaccords ont été manifestés de façon publique, on peut toujours discuter du caractère très public ou pas de la façon dont elles ont été manifestées mais en tout cas ils ont été ressentis suffisamment clairement pour que des personnes, les habitants de la Commune s'en soient inquiétés auprès de moi et m'aient demandé ce qu'il en était.

L'expression de ces désaccords publics s'agissant d'un adjoint, n'est pas compatible avec le maintien d'une délégation dans la mesure où, pour que les choses soient claires, on peut être pour ou contre des choses mais il est important, et je pense que tout le monde peut en convenir, qu'un adjoint n'ait pas sur des sujets majeurs le budget, les pavillons personnes âgées, les sujets qui touchent à sa propre délégation, des désaccords manifestes explicites avec celui ou celle qui lui a confié cette délégation. Bon, tout le monde le comprend. C'est la cohérence et la lisibilité d'un exécutif, ça vaut à tous les niveaux de responsabilités et le niveau local n'y échappe pas. La loi d'ailleurs prévoit en tout cas la possibilité de retirer la délégation au nom de la notion de bonne marche de l'administration communale, cela veut bien dire ce que ça veut dire.

Donc, j'ai décidé, constatant ces désaccords récurrents, de retirer à Madame RAGUIN la délégation, enfin les délégations que je lui avais confiées par arrêté du 25 mars 2013. Dès lors, la loi, c'est une loi récente de 2004. Elle n'a pas toujours existé donc, elle nous fait obligation à nous le Conseil Municipal de nous prononcer sur le maintien dans sa fonction d'adjoint d'un adjoint qui s'est vu retirer sa délégation par le Maire, le retrait de la délégation est un acte unilatéral du Maire mais la fonction d'adjoint étant dévolue par le Conseil Municipal, c'est le Conseil Municipal qui doit obligatoirement, depuis une loi de 2004, se prononcer sur le maintien ou non de la personne dans ses fonctions d'adjoint puisque la fonction d'adjoint même sans délégation permet d'être par exemple officier de l'état civil. Personnellement, ce qui m'importait, c'était de clarifier la question de la responsabilité de la délégation. Que Madame RAGUIN puisse célébrer des mariages ne me gênerait pas particulièrement.

Néanmoins, il y a une autre disposition importante du Code des Collectivités Territoriales. C'est que je n'ai pas le droit en tant que Maire de confier des délégations à des Conseillers Municipaux si tous les adjoints n'ont pas une délégation. Or, j'ai souhaité remplacer Madame RAGUIN par Madame ROCHER qui n'est pas adjointe, qui ne le sera pas, et Monsieur MONTROYA qui est Conseiller Municipal délégué évidemment. Donc, comme je ne souhaite pas retirer à Monsieur MONTROYA, c'est une bonne nouvelle, sa délégation et que je souhaite pouvoir donner cette délégation à Madame ROCHER, je suis obligé de vous demander ce soir de voter contre le maintien de Madame RAGUIN dans ses fonctions d'adjointe.

Donc, j'appelle à voter contre le maintien dans ses fonctions d'adjoint. Voilà, pour des raisons essentiellement pratiques que je viens d'expliquer. Madame RAGUIN.

Virginia RAGUIN : Merci Monsieur le Maire. Donc, voilà je prends acte de la décision de Monsieur le Maire ; évidemment je vais quand même m'exprimer par rapport à sa décision. Je pense que j'en ai le droit parce que ça a été fait à d'autres moments, qu'il y avait des votes dans ce sens-là donc... Je vais donc faire une déclaration personnelle. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, pendant 5 ans j'ai exercé mes délégations avec sincérité et respect envers les Ballanais et Monsieur le Maire, et j'ai commis des fautes, et quelles fautes ? À plusieurs reprises, j'ai entendu le mot « courage » concernant notre Député-Maire par la première adjointe. Encore hier soir devant les personnes âgées, ce courage lui a manqué pour m'annoncer le retrait de mes délégations puisque je l'ai appris par la presse locale. J'ai demandé l'installation d'un équipement public utile à tous les Ballanais mais aussi aux visiteurs, certes un peu cher pour quelques élus, mais c'était quand même moins cher qu'une piste cyclable dans une impasse, pour ne pas la citer, l'impasse de la Rochefuret. Accepté par le Conseil Municipal au mois de décembre, donc cet équipement public, cette décision a été annulée par Monsieur le Maire au mois de mars, 3 jours avant le démarrage des travaux. Quel pouvoir ont les conseillers municipaux à Ballan ? Je m'interroge. De la même façon, tous les dossiers que j'ai montés et présentés ont essuyé un refus. Mais la vraie faute, pour Monsieur le Maire, c'est ce que je ne serai pas en 2014 ainsi que d'autres élus sur la liste de Madame BOUDESSEUL, tête de liste que Monsieur le Maire veut imposer aux Ballanais. Alors que Madame BOUDESSEUL se rassure, si nous avons été devant ce choix en 2008, notre décision serait la même. Monsieur BAUMEL, c'est vous qui êtes venu me chercher avec beaucoup de miel dans vos paroles, comme hier soir devant les personnes âgées. Vous vous êtes servi de nous et des Ballanais pour obtenir le mandat qui est le vôtre aujourd'hui. Le pouvoir lié à ce mandat vous donne le droit de donner les délégations et de les enlever quand bon vous semble mais il ne vous donne pas le droit de m'enlever, ainsi qu'à d'autres élus, la motivation à défendre les intérêts de notre Commune et de ses habitants les plus fragiles. Je remercie le Conseil de m'avoir écoutée.

Brigitte RIBETTE : Je voudrais faire une déclaration. Il s'agit d'un constat parce qu'effectivement moi j'ai en mémoire votre campagne avec à vos côtés Monsieur BEGAUD, les interviews à la télé, le démarchage chez les habitants, la distribution de tracts sur le marché. J'ai de même en mémoire votre élection, à vos côtés, toujours Monsieur BEGAUD mais aussi Madame RAGUIN, Monsieur KOENIG, Monsieur CARRENO et d'autres Ballanais qui ont très rapidement démissionné. Des Ballanais bien implantés dans la Commune et qui, on ne peut l'affirmer à 100 %, quoique, vous ont quand même en grande partie permis de gagner les élections, certes avec peu de voix de différence par rapport à votre adversaire mais la victoire était là et le pourcentage des voix qu'ils vous ont apporté aussi. Aujourd'hui changement de décor, après avoir donné à Monsieur BEGAUD et à Madame RAGUIN, à juste titre, des fonctions au sein de votre exécutif dues à leur action mais aussi à leur contribution dans l'obtention des voix, vous les avez complètement écartés, ce qui à mon avis est une réelle façon de bafouer leurs électeurs puisqu'ils ont voté pour eux et qu'aujourd'hui, ils ne peuvent plus compter sur cette représentativité. J'ai aussi en mémoire un article dans la presse, je ne sais si vous vous en souviendrez, où vous annonciez que BALLAN-MIRÉ était un village gaulois résistant qu'il vous fallait conquérir et bien c'est fait, on ne peut être qu'éccœuré par la méthode. Pour conclure, je pense que la fin justifie les moyens.

Laurent BAUMEL : Monsieur BEGAUD.

Alain BEGAUD : Vous me permettrez d'intervenir en évitant vos quolibets à l'avenir. Je tiens à rappeler que nous avons été élus en 2008 dans le seul but d'être au service des habitants et de la Commune. Nous avons travaillé au début au sein d'une équipe regroupant différentes sensibilités politiques, à partir d'un programme élaboré pour le développement de la Commune et afin de préparer l'avenir. Notre seul souci a été au début du mandat de mettre en œuvre ce programme sans jamais rentrer dans des considérations de politique politicienne. Cette vérité initiale s'est peu à peu estompée. Peu à peu, rapidement. Vous laissez place à des dérives politiciennes qui oblitèrent les objectifs premiers de notre engagement. Nous ne pouvons que regretter les dernières décisions, comme le retrait de ses délégations à Monsieur CARRENO et la volonté ce soir de retirer à Madame RAGUIN son poste d'adjoint. Trahir le dévouement de cette dernière dans ses missions auprès des personnes âgées a en effet été apprécié par tous ceux qui l'ont contredit. Vous pouvez me croire. J'espère que cette décision inique ne rencontrera pas un écho favorable au sein du Conseil Municipal. Merci pour votre attention.

Laurent BAUMEL : Est-ce qu'il y a d'autres déclarations ? Monsieur Koenig.

Didier KOENIG : Avant le vote de cette délibération qui vise à retirer à Virginia RAGUIN son poste d'adjoint, je tiens moi aussi à rappeler un peu et à évoquer, comme vient de le faire Alain BEGAUD un historique. En 2008, c'est effectivement un accord politique entre le MODEM et le PS qui nous avez sollicité d'ailleurs qui a permis la création de cette équipe plurielle qui a gagné de 50 voix la Mairie de BALLAN-MIRÉ. Dans cet accord politique, le MODEM disposait de 3 postes d'adjoint, au jour d'aujourd'hui, je tiens à dire que si je suis à ce poste, c'est donc grâce au MODEM et à la suite du départ de François BACINELLO qui a quitté professionnellement la Commune et que j'ai remplacé, ce qui n'était pas prévu au départ. C'est donc bien dans le cadre de mon engagement au MODEM et à l'accord politique de 2008 que j'ai pu vivre 4 années passionnantes au service des délégations que j'avais à assumer. Nous avons été élus sur un projet politique construit ensemble et je suis fier pour ma part du chemin parcouru sans occulter les erreurs et les manques. Sans nous, chacun le sait, vous ne seriez pas à cette place Monsieur le Maire et moi non plus d'ailleurs et une partie importante des membres de la majorité encore actuelle non plus. Vous comprendrez donc, Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux, que je considère que si ce soir est votée la suppression du poste d'adjoint à Virginia RAGUIN, l'accord politique de 2008 sera rompu et que je démissionnerai immédiatement de mon poste d'adjoint. De cette rupture d'alliance, vous en porterez la responsabilité politique devant les Ballanais. Merci.

Laurent BAUMEL : D'autres demandes de paroles ? Monsieur CARRENO.

Juan CARRENO : Monsieur le Maire, Cher Laurent. Comme tu le sais, et comme beaucoup à BALLAN-MIRÉ aussi le savent, mon engagement citoyen ne date pas d'hier. Je crois que j'ai toujours été engagé pour des valeurs auxquelles je crois. Tu nous as demandé de signer un pacte que j'ai refusé. Je suis un homme de conviction pas un conseiller godillot, permets-moi de reprendre cette expression car tu as aussi déclaré publiquement que tu n'étais pas un député Godillot. Si je suis quelqu'un, c'est par conviction, pas parce que l'on veut m'y obliger. Certains ici ont signé ce pacte un peu contraints. Moi je revendique ma liberté, ma liberté.

Dans les missions que tu m'as confiées, les délégations comme on dit, je me suis engagé avec la conviction qui est la mienne et personne dans cette ville ne s'en est jamais plaint. Bien au contraire, n'est-ce pas. Alors comme je refusais de suivre ton choix, ne voulant pas être godillot et suivant en cela ton exemple, j'ai refusé de signer le pacte. Par voie de presse tu as annoncé que je ne briguerai pas un autre mandat mais de quel droit Laurent, cher Député, de quel droit pouvez-vous dire cela à ma place ? Je ne serai pas sur la liste de Pascale BOUDESSEUL mais je ne m'interdis pas de défendre mes concitoyens de cette ville de BALLAN-MIRÉ que j'aime dans une autre liste. Pour le moment, je réfléchis au sein d'une association comme tout le monde a pu le lire dans la *Nouvelle République* parue ce matin alors tu me démetts de mes délégations, c'est ton droit. J'invite tous les Ballanais à venir me faire part de leurs soucis comme ils l'ont toujours fait, qu'ils soient assurés qu'ils seront entendus même s'il faut attendre quelques mois pour cela mais le temps passe si vite, n'est-ce pas. Si la République exemplaire voulue par notre cher Président a pâti de scandales récents au sommet de l'État, nous ne pouvons que nous lamenter devant de telles décisions prises par des élus locaux. Merci Monsieur le Maire, merci Laurent de m'avoir motivé pour un nouveau challenge.

Laurent BAUMEL : Bien, est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles ? Alors je vais répondre. Christian LABES.

À l'ensemble du conseil : Restez calmes.

Christian LABES : Qu'est-ce qu'il a dit ?

Laurent BAUMEL : C'est un moment qui mérite du respect, je vous propose de le traiter collectivement d'une façon respectueuse. Monsieur LABES.

Christian LABES : Je voudrais revenir simplement sur la notion de la cour politique. Le MODEM n'est pas le seul mouvement politique à avoir participé à la victoire. Tous, nous étions tous unis et chacun a mis sa pierre à la victoire y compris les Verts, y compris le PC et bien évidemment le PS. Donc, je crois quand même, je pense que c'est un peu cavalier, un peu prétentieux de dire de la part du MODEM « c'est à nous seuls si Monsieur BAUMEL est désormais Maire ». On a tous pris part à cette victoire et vous étiez en même temps tous d'accord avec nous et je pense aussi que le contrat que nous avons eu au départ est respecté et les failles viennent de Madame RAGUIN et je le regrette.

Laurent BAUMEL : Il n'y a pas d'autres déclarations ?

Virginia RAGUIN : Évidemment on n'a pas le droit de défendre les intérêts des plus fragiles. Alors à partir de là, on est en désaccord.

Laurent BAUMEL : Alors est-ce qu'il y a d'autres déclarations ? Donc, je vous propose de répondre à 2 ou 3 questions. D'abord, Didier KOENIG ?

Didier Koenig : Excusez-moi, je voulais juste répondre à Christian. Je te donnerai ma déclaration parce qu'apparemment tu n'as pas du écouter la phrase, je n'ai absolument pas dit ce que tu me reproches d'avoir dit.

Laurent BAUMEL : Alors si vous le permettez je vous livre quelques réflexions, réactions puisque il y a eu des propos emprunts d'émotion et je pense qu'il faut respecter un moment comme ça, ce que chacun a envie de dire. Et c'est mon cas en tout cas, je respecte toutes les interventions qui viennent d'être faites.

Je commence donc par Madame RAGUIN, Virginia. Je n'ai jamais douté de l'engagement de Madame RAGUIN dans la délégation que je lui avais confiée. Je lui ai longtemps maintenu ma confiance. Il n'y a pas si longtemps que ça, par exemple j'avais confié à Madame RAGUIN une mission délicate pour régler des problèmes qui se posaient à notre restaurant municipal, des problèmes internes de nos équipes. Madame RAGUIN m'avait fait un rapport circonstancié et j'ai suivi ses conclusions qui étaient des conclusions lourdes et qui ne pouvaient être suivies que par un Maire qui fait confiance. Donc j'ai longtemps, très longtemps, même si je voyais déjà des éléments d'altération se produire, mais j'ai longtemps voulu maintenir cette confiance et je l'ai fait sur des dossiers importants. Je rappellerai aussi que par exemple lors de la préparation du budget, le dernier budget, effectivement j'avais arbitré en faveur des toilettes alors que faut bien le dire la pente spontanée de mon équipe n'allait pas dans ce sens. Je l'avais fait parce que je voulais justement maintenir cette forme d'équilibre au sein de ma majorité. Il est faux de dire que le courage m'a manqué et de dire que tu as appris Virginia ma décision par la presse locale puisque j'ai envoyé un mail.

Didier KOENIG était en copie de ce mail, il m'a répondu quelques heures après, donc il me paraîtrait étrange que tu sois la seule... alors que la personne qui était en copie de ce mail l'ait reçu et que son principal destinataire ne l'ai pas reçu.

Virginia RAGUIN : Effectivement j'ai des soucis avec mon ordinateur, Monsieur KOENIG peut le dire.

Laurent BAUMEL : En tout cas l'intention de te prévenir existait. Troisième sujet puisque tu y reviens ce soir. C'est anecdotique mais bon il faut être précis dans ce qu'on dit. Si j'ai annulé in fine, si j'ai demandé au Conseil Municipal d'annuler l'opération toilettes au cimetière c'est parce que toi-même tu avais fait une déclaration un peu fracassante pour dire que nous n'allions pas assez loin dans le désendettement et je rappelle que quand j'ai soumis cette délibération au vote, tu l'as votée. Tu as voté. Tu as oublié mais au dernier Conseil Municipal tu as voté favorablement à l'annulation de ce projet. Donc, je suis un peu surpris que ça revienne ce soir, il faut être un peu cohérent d'un Conseil à l'autre. Bon venons à l'essentiel. Je me suis servi de vous comme vous vous êtes servis de moi. Je ne serai pas là sans vous, vous ne seriez pas là sans moi, permettez-moi de vous le dire. Le storytelling, demandez aux Ballanais ce qu'ils en pensent. Le storytelling qui consiste à postériori, à considérer que si je suis Maire de Ballan c'est grâce à Alain BEGAUD, grâce à toi, il peut être discuté. On peut aussi soutenir la thèse inverse avec quelques crédibilités. En tous cas moi je le pense et je ne suis pas le seul à le penser. Disons pour être plus honnête que nous avons mené une campagne ensemble et que nous nous sommes servis des uns des autres pour être là où nous étions.

Madame RIBETTE, je ne sais pas de quelle démission vous parlez, de celle de Monsieur LEMIEUX ? De celle de Madame FOUQUET ? De celle de Monsieur RABIER dès le premier jour ?
Réponse lointaine de Brigitte RIBETTE.

Laurent BAUMEL : Non, mais je veux dire des démissions, il y en a eu à proportion du nombre. Je termine, je vous redonnerai la parole, il n'y a pas de problème. À proportion... Je vous propose de me laisser parler parce que je vous interpelle c'est une forme oratoire voyez, vous n'êtes pas obligé de réagir immédiatement. Vous êtes nerveuse. À proportion du nombre d'élus dont vous disposez, il n'y a pas eu plus de démissions chez nous que chez vous. Vos trois principaux leaders, excusez-moi de parler comme ça, ont démissionné. J'ai eu trois chefs de file face à moi. Monsieur RABIER ne m'a pas fait l'honneur, mais ça je le comprends, humainement ça se comprenait, pas fait l'honneur de siéger. Monsieur LEMIEUX a mené la bataille avec beaucoup de vigueur pendant un an et puis il s'est lassé. Madame FOUQUET est partie.

Commentaires.

Laurent BAUMEL : Et peu importe. Chez nous on a eu 6 ou 7 départs qui doivent à des circonstances personnelles. Laure JAVELOT n'a pas démissionné parce qu'elle était en désaccord avec le Maire. Je vous invite à ne pas utiliser des arguments qui n'ont pas de valeur ici. La seule séparation politique que je revendique et qui m'a soulagé, et je lui dis les yeux dans les yeux c'est avec Monsieur BEGAUD parce que autant je suis peiné et triste de me séparer de Madame RAGUIN et plus encore de Monsieur KOENIG. C'est le choix, je vais y revenir. Autant j'étais soulagé de me débarrasser de Monsieur BEGAUD et je souhaite beaucoup de courage à ceux qui travailleront avec lui dans son association.

Monsieur KOENIG, je prends acte, Didier, de ton annonce publique et je la regrette. Je comprends les considérations de partie, je suis moi-même issu d'un parcours politique donc je serais très hypocrite de dire que ces questions ne comptent pas. En même temps, la vie municipale, et, tu as toi-même eu beaucoup d'occasions de le souligner, se construit aussi que des projets municipaux pour les Ballanaises et les Ballanais et j'avais l'impression de ce point de vue, que nous ne sommes pas fondamentalement en désaccord. J'ai évoqué les désaccords avec Madame RAGUIN, notamment sur le dossier sensible dont on a beaucoup parlé ce soir. Sur les questions qui touchaient à ta délégation, notamment la démocratie participative moi je suis fier de ce qui a été fait, de ce que nous avons fait ensemble et je n'ai pas le sentiment que nous ayons des désaccords. Donc je comprends les considérations de solidarité partisane mais si, pour ma part, je n'ai pas retiré cette délégation, c'est précisément parce que je n'ai pas confondu la question du projet avec la question du MODEM. Ce n'est pas le MODEM dont je me sépare en retirant la délégation et maintenant peut-être dans quelques minutes la fonction d'adjoint à Madame RAGUIN, de même que ce n'est pas le MODEM dont je m'étais séparé en me séparant de Monsieur BEGAUD. Je m'étais séparé d'un premier adjoint qui n'était pas un premier adjoint au sens où je l'entends. C'est-à-dire qu'il n'avait pas le minimum de solidarité, de discipline majoritaire qu'on doit attendre d'un premier adjoint. Les choses sont dites.

Donc je distingue entre les manquements à la règle qui vaut lorsqu'on entre dans un exécutif et les questions politiques qui ne sont pas présentes dans ma décision et ça m'amène à répondre à Juan CARRENO qui n'était pas concerné par cette délibération mais qui s'est inclus dans la question puisque c'est vrai que je lui ai aussi retiré la délégation. Je n'ai pas à vous soumettre la question au Conseil puisqu'il n'est pas adjoint mais puisque Juan a souhaité l'évoquer, donc je dis là aussi quelques mots.

Après, vous reprendrez la parole si vous souhaitez avoir le dernier mot, je ne m'amuserai pas à ça en ce qui me concerne sur ce sujet mais si vous souhaitez la reprendre vous la reprendrez. Je vais dire 3 choses. D'abord, il y a une différence appréciable, Juan, de situation entre toi et les autres collègues dont nous venons de parler. Tu n'étais pas le représentant d'une formation politique, j'ai négocié avec personne l'entrée de Juan CARRENO sur ma liste. C'est un choix humain que j'ai fait et sache que ce choix était dur, très dur. Il y a beaucoup de gens, il y en a même sans doute dans cette salle qui ont porté les valeurs de l'opposition municipale pendant des années face à l'équipe de Michel LEZEAU et qui n'ont pas figuré sur cette liste alors qu'ils méritaient de l'être. J'ai fait le choix de permettre à des gens peut-être plus jeunes, nouveaux comme toi ou d'autres de figurer sur cette liste d'emblée en position éligible. C'est un choix personnel fort et moi je sais ce qu'il en a coûté à d'autres de le faire. Ensuite, dès qu'une possibilité s'est présentée pour que tu deviennes adjoint je te l'ai offerte. Délégué et pas sur un petit poste : la sécurité. C'est une vraie question, nous avons souhaité créer ce poste, c'est une innovation à Ballan, je t'ai fait confiance. Je pourrais aussi dire au passage parce que ça ne se fait pas partout que sur les questions d'indemnités, j'ai souhaité personnellement et ça m'a été parfois d'ailleurs non pas critiqué, reproché, mais ça a été l'objet de questions que les délégués comme les adjoints touchent la même indemnité. Alors à partir de là, oui je l'assume. Cela implique une certaine loyauté, une certaine fidélité et certaines limites dans l'expression de sa liberté. Moi je ne suis pas un député godillot, c'est vrai mais j'en assume les conséquences vis-à-vis de l'exécutif que je soutiens, je n'attends rien. Je ne veux pas le beurre et l'argent du beurre. J'assume les risques de la position que je prends. Donc, quand on est adjoint, délégué, qu'on a reçu cette délégation, qu'on a pris une place que d'autres aurait pu prendre, qu'on a bénéficié de la confiance de celui qui vous la donne, on n'est pas totalement libre. Oui je l'assume. On n'est pas totalement libre de dire ce que l'on veut, de faire ce que l'on veut. On est lié par des solidarités, c'est aussi ça la politique. Et ça fait partie des valeurs de ceux qui comprennent ce qu'est la politique. Voilà ce que je voulais vous dire. Si d'autres veulent prendre la parole, je la redonne sinon nous passons au vote. Monsieur BEGAUD.

Alain BEGAUD : Oui, je voulais souligner les divergences. Moi, je tiens à souligner que maintenant vous allez avoir la tranquillité au sein de ce qui va rester de votre majorité. Il ne va plus y avoir de divergences, il n'y aura plus d'avis contraire, il n'y aura plus de vagues, ça va être le calme plat, la grande bleue, l'idéal.

Laurent BAUMEL : Bien. Merci beaucoup. Madame NOWAK, vous voulez reprendre la parole ?
Commentaires.

Nadine NOWAK : Je m'étonne un petit peu de la façon dont vous parlez de la fidélité politique et de la nécessité de laisser sa liberté de côté par rapport à Monsieur CARRENO. Je crois, je ne sais pas, je n'en ai absolument pas discuté avec lui. L'engagement qu'il a pris c'est vis-à-vis du mandat actuel et de vous-même et qu'il ne souhaite pas se représenter avec quelqu'un d'autre, c'est sa liberté.

Laurent BAUMEL : Comme c'est ma liberté de lui retirer sa délégation. Où est-il écrit qu'un Maire se doit de garder une délégation à quelqu'un qui lui dit je ne fais pas le même choix que toi aux élections suivantes ? Encore une fois ce n'est pas le MODEM, Juan CARRENO, ce n'est pas un parti politique avec qui je discute. C'est quelqu'un à qui j'ai accordé ma confiance et qui me dit à 1 an des élections, finalement je ne fais pas la même analyse que toi. Il ne fait pas la même analyse que moi, il n'est pas godillot, il a le droit, j'ai le droit de lui retirer sa délégation, tout ça est parfaitement logique. Moi c'est comme ça que je comprends...

Commentaires

Non, mais non Monsieur ce n'est pas la règle sur les doigts, il est libre, il l'a dit lui-même. Je ne l'ai pas pris en traître, il a senti venir les choses. Il est venu me voir dans mon bureau, on a discuté, il m'a dit : « *Je ne fais pas le même choix que toi* », je lui ai dit : « *Attention on va signer un pacte ça posera quand même un problème* », il m'a dit : « *J'assume* ». Donc aujourd'hui, il n'a pas à se plaindre, les choses sont claires.

L'important c'est la responsabilité individuelle de ses choix. Voilà. Madame RAGUIN, Monsieur CARRENO et puis on arrête.

Virginia RAGUIN : On peut s'interroger sur le sérieux de cet acte puisque il y a eu des messages qui sont passés puisque l'opposition en a pris aussi connaissance en disant : « *Je ne serai pas avec vous, vous ne passerez pas en 2014, pas avec vous-même, ma voix, avec mon soutien* » et puis cette personne a fini par signer le pacte. Alors bon, je pense qu'on peut encore changer d'avis d'ici 2014 pour certains peut-être.

Laurent BAUMEL : Si vous voulez changer d'avis, il n'y a pas de problème, la seule personne à qui je demanderai c'est Monsieur BEGAUD de pas changer d'avis parce que là (*rires dans la salle*) à la limite même s'il changeait d'avis je ne le reprendrai pas. Voilà, donc je vous propose de terminer.

Alain BEGAUD : Moi, je voulais dire un dernier mot

Laurent BAUMEL : Oui mais je pense que vous avez assez parlé là.

Alain BEGAUD : Par rapport à ce que vous avez dit à Monsieur CARRENO, vous pensez ce que voulez mais je m'exprimerai une dernière fois. Moi, je voulais revenir, vous voyez, vous parlez à Monsieur CARRENO parce qu'il ne veut pas repartir avec vous en 2014 mais l'engagement de cette équipe il s'est fait en 2008 puisque l'engagement c'est un mot qui a été beaucoup donné ce soir.

Laurent BAUMEL : Je suis libre de retirer la délégation...

Alain BEGAUD : Je... mais laissez-moi terminer Monsieur le Maire.

Laurent BAUMEL : Oui.

Alain BEGAUD : L'engagement a été fait en 2008 dans la mise en œuvre d'un programme par des personnes...

Laurent BAUMEL : Oui

Alain BEGAUD : ... qui l'ont tous défendu ensemble et aujourd'hui sur d'autres critères, d'autres critères, vous éliminez une partie de ceux-ci.

Laurent BAUMEL : Mais tout le monde peut parfaitement comprendre qu'à 1 an des élections municipales, je ne souhaite pas garder une délégation à quelqu'un qui consulte dans la ville pour mener une liste contre celle sur laquelle je serai. Enfin, écoutez, c'est le b.a.-ba de la politique. Ce n'est pas la peine de faire semblant de tomber de la chaise pour ça. L'octroi d'une délégation c'est l'acte de confiance majeur. C'est l'acte de confiance majeur, ce n'est pas le Conseil municipal qui octroie les délégations, c'est le Maire, c'est l'exécutif donc je suis parfaitement fondé à retirer une délégation à quelqu'un qui me dit : « *Non seulement je ne serai pas sur la même liste que toi mais y a des chances pour que je sois sur une autre liste* », ou dont le comportement m'indique qu'il y a des chances pour qu'il soit sur une liste en face, c'est-à-dire qu'il combatte le Maire qui lui a octroyé une délégation. Je n'ai aucun problème moral et je n'ai pas le sentiment d'être un dictateur en retirant une délégation à quelqu'un qui à 1 an de l'élection a des chances et assume le fait de pouvoir être contre moi dans l'élection suivante. Je respecte son choix, mais respectez le fait qu'à partir de là, il est logique que je lui retire sa délégation. La délégation c'est un acte de confiance. Tout le monde peut comprendre ça.

Juan CARRENO : Par contre, Laurent quand tu dis que je me plains, sache que je ne me plains jamais et je ne pleure jamais.

Laurent BAUMEL : Très bien. Et bien c'est une bonne chose. Voilà. Je vous propose qu'on passe au vote. Donc je rappelle que moi j'appelle à voter contre, c'est un peu compliqué comme vote techniquement mais puisque nous devons voter sur le maintien de la fonction d'adjoint et pour les raisons que j'ai expliquées tout à l'heure je souhaite que le vote contre l'emporte. Vous demandez également un vote à bulletin secret ? Bon, alors on y a.

Vote. Monsieur BAUMEL procède au dépouillement

Le conseil municipal décide de ne pas maintenir Mme RAGUIN dans ses fonctions d'adjoint.
(12 pour, 17 contre)

Laurent BAUMEL : Le Conseil Municipal n'ayant pas retenu Madame RAGUIN dans ses fonctions d'adjoint c'est la formule consacrée, la question suivante a donc un sens : sélection d'un nouvel adjoint. Monsieur KOENIG.

Virginia RAGUIN : Je voudrais dire un petit mot avant. Je n'ai pas du tout de rancune envers ceux qui ont voté contre moi. C'est la règle politique. En tous cas moi je garde un très bon souvenir de l'équipe même si je n'étais pas en accord avec tout ce qui était décidé, mais c'est les histoires de personnes c'est différent. Je retrouve ma liberté, de penser je l'avais, mais maintenant je retrouve ma liberté de parole. Bon courage pour la suite.

Laurent BAUMEL : Didier.

Didier KOENIG : Bon je ne reviendrai pas sur le petit historique que j'ai exprimé avant le vote. Donc à partir de cet instant Monsieur le Maire je vous remets ma lettre de démission, elle est là avec donc le petit appareil qui permet d'ouvrir les portes de la Mairie en tant qu'adjoint. Je reste bien sûr Conseiller municipal, les électeurs nous ayant élus pour assumer notre responsabilité au service du bien commun jusqu'en mars 2014. Je ne peux que constater malheureusement que depuis près de 2 ans maintenant la politique politicienne et les ambitions personnelles sont venues progressivement parasiter le travail d'équipe et que le MODEM a été écarté des véritables instances de décisions et même en janvier du bureau de la majorité. Les divergences de vues, nombreuses, entre notamment le PS et le MODEM étaient au départ une richesse, un gage d'ouverture d'esprit et de régulation salutaire. Mais nos conceptions du service politique et du débat démocratique ne sont pas vraiment les mêmes. Par exemple, le choix autocratique de votre succession bien trop tôt, et surtout en opposition complète et exprimée vigoureusement de notre part à nous, ce qui aurait dû vous aider, vous inciter à la prudence peut-être, a définitivement cassé l'esprit de 2008. Je tiens à présenter aux Ballanais mes excuses de ne pas pouvoir aller jusqu'au bout du mandat qu'ils nous ont confié. Néanmoins un Conseiller municipal continue d'exercer un pouvoir de vigilance dans la mesure tout du moins où on lui en fournit les moyens, une information transparente suffisamment à l'avance. La démocratie de proximité elle commence avec ses plus proches, c'est-à-dire tous les Conseillers municipaux, d'ailleurs si on est certain et fier de la validité de ses choix, on n'a pas peur de la contradiction et donc on n'a rien à cacher. J'ai aussi plusieurs fois rappelé à l'équipe que l'esprit du MODEM est différent de celui d'autres parties politiques. La conscience personnelle prime sur les avis pseudo-majoritaires et dans cette logique après avoir exprimé clairement nos désaccords, nous nous sommes effectivement abstenus en l'expliquant lors du vote du budget. C'est une conception de la vie politique que manifestement un certain nombre d'entre vous ne comprennent pas et n'admettent pas mais je n'ai aucune envie de poursuivre sur ces sujets que la campagne électorale future aura largement sans doute la possibilité d'évoquer. Ce soir je tiens aussi, et peut-être surtout, à remercier le personnel de la mairie pour leur accueil, leur soutien, leur précieux conseils, leur compétence professionnelle. J'ai trouvé à la mairie plus qu'un service administratif, j'ai trouvé des personnes impliquées au service du bien commun. Depuis plus d'1 an, là aussi trop de choses ont été cassées et quelles qu'en soient les raisons, le prix est bien trop lourd à payer aujourd'hui. Le discours « les élus décident et les agents exécutent » est totalement inacceptable pour moi. Je regrette de ne pouvoir continuer à accompagner les sujets qui me tenaient à cœur, notamment l'opération « voisins solidaires » et la mise en œuvre d'une véritable démocratie de proximité dont les enjeux sont essentiels mais dans le respect de l'authenticité et la dynamique qui restent toujours fragile et compliquée. Monsieur le Maire par-delà les accords politiques et ce que je viens de dire je veux ici vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée. Mon dernier mot ce serait : « dommage ». Mais heureusement, je le sais, d'autres équipes ballanaises plurielles, je le souhaite, contribueront à l'avenir pour construire BALLAN-MIRÉ demain.

Laurent BAUMEL : Merci. Merci de vos remerciements. Permettez-moi de le redire, je prends votre lettre, qui devrait être acceptée par le Préfet, enfin c'est à lui qu'il faut la transmettre donc il nous faudra attendre un prochain Conseil Municipal pour prendre acte. Donc permettez-moi de rappeler que ce n'est pas au MODEM que j'ai retiré cette délégation ce soir. Je le redis. La preuve c'est que nous avons eu ici un débat sur le cas de Juan CARRENO qui n'était pas jusqu'à ce soir au MODEM et qui je pense ne les rejoint pas ce soir. Donc, peu importe. Ce n'est pas une question de politique, c'est effectivement des désaccords comme Madame RAGUIN l'a dit sur les comportements et les choix personnels. Permettez-moi de dire quand même, je ne veux pas prolonger le débat, que mon choix autocratique de succession a été confirmé par 17 membres de la majorité, les mêmes qui viennent d'ailleurs de s'exprimer dans le vote que nous venons d'avoir. 17 membres, de l'autre côté le pacte dont il a été question n'a pas été signé par 3 personnes, vous-même, Madame RAGUIN et Monsieur CARRENO.

Alors, sauf à penser que la ligne de partage entre les 17 et les 3 c'est la ligne de partage entre les gens libres et les imbéciles ce qui me paraîtrait injurieux pour les 17. Je considère que mon choix n'est pas autocratique, de la même manière que lorsque je considère que 41 votent un projet contre 6 c'est la loi de la majorité qui s'exprime et que les 41 ne sont pas des imbéciles manipulés. Je ne m'accorde pas autant de faculté à manipuler autant de personnes en permanence. Je pense que Gilles DESCROIX qui est à côté de moi, Michèle ROUSSEAU, tous ceux qui sont ici ne sont pas des gens... et Monsieur BEGAUD ça fait longtemps que vous avez quitté notre majorité donc vous avez perdu de vue ce que sont nos débats mais je peux vous garantir que la liberté pour moi y est grande et que les désaccords y sont fréquents, même au sein des gens qui appartiennent à un même parti et qui se reconnaissent dans les choix que nous allons faire. Donc je ne valide pas cette interprétation. Quant à la question de savoir si les élus décident et les agents exécutent oui je l'assume, les élus décident et les agents exécutent. C'est ça aussi la démocratie. Il est vrai que cela renvoie à des débats internes que nous avons eu entre nous, nous avons connu dans cette expérience qui s'achèvera bientôt des moments où cette règle semblait mise en défaut et qu'un certain nombre de décisions que j'ai prises depuis quelques mois visent à rétablir ce principe, je l'assume parfaitement parce que on peut être ou ne pas être d'accord avec ce qui est fait, l'important c'est que l'on sache qui est responsable de ce qui est fait. Moi je veux bien être critiqué ou même battu à des élections pour ce que j'ai fait si ce que j'ai fait je l'ai décidé, pas si je ne l'ai pas décidé. Donc c'est ça que j'ai voulu faire, donc peut-être que cela vous a déplu, peut-être que c'est un vrai désaccord mais si nous avons des désaccords tant mieux, nous aurons effectivement la possibilité de s'exprimer là aussi devant les gens et in fine c'est toujours la démocratie qui l'emportera. Merci, et puis merci pour vos remerciements, moi aussi j'ai apprécié de vous avoir comme adjoint Monsieur KOENIG.

III – Élection d'un nouvel adjoint

Laurent BAUMEL : Nous allons donc passer à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de Madame RAGUIN. Nous avons droit à 8 adjoints, je vous propose donc de pourvoir à ce remplacement, donc d'élire un 8^{ème} adjoint puisque nous fonctionnons selon le système du dernier entrant qui prend la place dans le tableau. Je crois que Monsieur LE GURUN est candidat d'après ce que je crois savoir.

Daniel LE GURUN : Oui. Bonjour, Oui effectivement je suis candidat pour être adjoint.

Laurent BAUMEL : Y-a-t-il d'autres candidats ? Madame NOWAK, ce qui nous donne une nouvelle occasion à bulletins secrets dont je crois connaître un peu à l'avance le résultat. Mais je vous propose donc de voter, donc il y a 2 candidats. Monsieur LE GURUN, Madame NOWAK. Il y a d'autres candidats ?

Commentaires. Rires.

Laurent BAUMEL : Mais j'essayerai de vous trouver une délégation Madame NOWAK. Donc, on met le nom du candidat bien sûr.

Vote. Monsieur BAUMEL procède au dépouillement.

Daniel LE GURUN est élu à la majorité absolue (avec 17 voix, 10 voix pour Madame NOWAK et 2 blancs).

Commentaires.

Daniel Le Gurun : Laurent ?

Laurent BAUMEL : Oui. Tu veux dire un mot ?

Daniel LE GURUN : Je tenais quand même à prendre la parole et à détendre un peu l'atmosphère et surtout à remercier toutes les personnes et l'équipe qui a votée pour moi. Vraiment merci, ça fait du bien.

Laurent BAUMEL : Bien. Merci.

IV – Indemnités de fonction des élus

Laurent BAUMEL : Donc, vous avez la version définitive de cette délibération sur table. Corrigée pour être plus précise et sur les montants. Donc, par les décisions successives que nous venons de prendre, nous nous retrouvons à potentiellement, à 10 adjoints et délégués alors que nous étions 11 puisque donc Madame RAGUIN et Monsieur CARRENO ne sont plus délégués, que j'ai nommé Madame ROCHER. Je n'ai procédé qu'à 1 nomination donc en fait nous avons un conseiller adjoint délégué en moins. D'autre part, depuis que j'ai été élu député, mes indemnités de Maire sont modifiées par un processus d'écrêtement. Donc, pour ces deux raisons, nous vous proposons un nouveau tableau de répartition qui aboutit donc à maintenir les indemnités. Mon indemnité est baissée. Donc vous avez tableau page 2, là vous avez la différence et la partie de l'écrêtement que je peux reverser. Je propose de la reverser à Monsieur LE GURUN qui vient d'être élu adjoint parce que Monsieur LE GURUN exerce une mission très prenante, il est responsable de toutes les questions de travaux, de voirie, etc. C'est par ailleurs quelqu'un qui exerce une activité professionnelle et qui donc pour pouvoir assurer le nombre très important de réunions à la fois à l'extérieur et en Mairie qui correspondent à sa délégation, a été amené à aménager de façon assez forte son temps de travail donc avec des pertes de salaires non négligeables. Donc j'ai souhaité profiter de cette possibilité liée à l'écrêtement de mes propres indemnités. La loi nous permet de remettre au pot commun pour ajuster la rémunération, l'indemnité de Monsieur LE GURUN. Alors la différence entre, je précède la question peut-être, à moins que vous ne vouliez pas la poser, à ce moment-là, je la précède pas. Non, mais allez-y, allez-y.

Didier FORTIN : Effectivement sur la somme, je n'ai pas compris votre tableau de la même façon que vous vous l'interpréter. Aujourd'hui, la nouvelle loi dit qu'un Maire, s'il est parlementaire, Député, que la différence revient au niveau de la Commune pas dans le pot commun et vous avez raison sur les sommes, l'ensemble rentre dedans, la somme elle rentre. Mais aujourd'hui un Député ne peut pas remettre cette somme dans le pot commun des élus, elle revient au niveau de la Commune. Vous pouvez demander à votre attaché parlementaire.

Laurent BAUMEL : Oui. C'est l'argument de l'écrêtement qui vous paraît...

Commentaires de Didier FORTIN- Voix lointaine.

Laurent BAUMEL : Oui.

Commentaires.

Laurent BAUMEL : Non, ça ne rend pas illégale la délibération puisque toute façon le fait d'avoir un adjoint de moins permet de répartir autrement l'enveloppe. Bon, donc à la limite si vous avez raison juridiquement, je suis un peu étonné mais je vais y revenir, si vous avez raison juridiquement, on peut parfaitement considérer que c'est l'indemnité qui était versée au 11^{ème} adjoint qui est reversée au pot commun et qui donc permet une distribution différente. La somme globale baisse d'ailleurs. Mais je suis un peu surpris parce que il me semble qu'un Maire peut parfaitement ne pas, ça été le cas d'ailleurs, c'est le cas dans d'autres Mairies, peut parfaitement ne pas toucher la totalité de la somme auquel il a le droit et à ce moment-là la reverser au pot commun. D'accord, donc à partir du moment où il n'est pas en mesure de toucher la somme maximale auquel il a le droit pour des raisons liées à l'écrêtement dans le cadre des cumuls des mandats. Vous considérez que dans ce cas-là, ça doit revenir au budget de la Mairie et pas au pot commun des indemnités. Je ne suis pas sûr que ce soit une loi en vigueur ça. Madame POMMEREAU me donne un article là. Au terme de l'article L2123-203 du Code Général des Collectivités Territoriales : « [...] la part écrêtée des indemnités de fonction d'un élu local peut être attribuée à d'autres élus sur délibération nominative du Conseil Municipal [...] ».

Question de Monsieur FORTIN.

Laurent BAUMEL : Février 2013, statut de l'élu, document de l'AMF.

Commentaires : C'est un projet de loi sur l'écrêtement...

Laurent BAUMEL : C'est un document de l'AMF de février qui dit que l'écrêtement peut être mis dans le pot commun. Donc, en tout état de cause vous reconnaissez que nous sommes dans une ventilation qui respecte la somme globale laquelle nous avons le droit. C'est l'essentiel. Oui Madame NOWAK.

Nadine NOWAK : Oui. Moi je voulais dire que je m'étais proposée au poste d'adjoint pour bénéficier des indemnités de Monsieur LE GURUN. (*Rires*).

Laurent BAUMEL : Voilà, c'est dommage.

Nadine NOWAK : ...qui sont nettement plus élevées que celles des autres. Alors, vous nous dites là que c'est... Ce n'est pas du tout contre vous Monsieur LE GURUN. Mais enfin bon, je m'étonne un petit peu de cette différence quand je vois par exemple, bon j'anticipe sur la question suivante, mais quand on voit la répartition des Commissions je vois Madame ROCHER, nouvelle déléguée qui est dans 4 commissions.

Laurent BAUMEL : On l'évoquera après si voulez ça.

Nadine NOWAK : Mais par rapport justement à l'indemnité, la disponibilité des gens, Monsieur LE GURUN est dans 2 commissions, Madame ROCHER dans 4, Madame BOUDESSEUL dans 4. Nous sommes un petit peu étonnés de cette différence qui est faite et qui n'existait pas avec Monsieur SAUTEJEAN qui devait pourtant remplir les mêmes fonctions. Certes, il était à la retraite.

Pascale BOUDESSEUL : Mais Madame NOWAK vous avez été élue et vous savez que le travail se prépare en vue des Commissions et que le gros du dossier ne se fait pas en Commission. Surtout sur des sujets comme la voirie et comme l'a très bien fait Claude, c'est très énergivore, enfin, en tout cas il y a beaucoup de temps à passer et le statut retraité et salarié ce n'est effectivement pas pareil.

Laurent BAUMEL : Et puis je vais vous faire une confidence si vous aviez été élue comme adjointe, je ne vous aurai pas confié les travaux.

Rires.

Laurent BAUMEL : D'autres interventions ? Monsieur CABANNE.

Michel CABANNE : Oui. Il me semble en ce qui me concerne, je ne sais pas comment est organisé le travail de Monsieur LE GURUN mais les frais, regardez dans l'AMF, mais je crois que sur l'attestation des employeurs concernant les pertes de salaire, les Mairies peuvent être amenées à payer tout ou partie de cette perte de salaire.

Daniel LE GURUN : Alors, si vous voulez sur la base de retour, c'est sur la base du SMIC.

Laurent BAUMEL : S'il y a pas d'autres interventions. Si ? Monsieur KOENIG.

Didier KOENIG : Oui moi je voudrais dire et ça n'a rien à voir avec Daniel que je voterai contre ce projet parce que moi j'ai toujours trouvé depuis 2008 qu'y avait un principe de base qu'était que tous les délégués et les adjoints, qu'ils soient adjoints ou délégués, ça n'avait pas d'importance, effectivement touchaient la même chose. Effectivement si on commence à regarder qui en fait plus qui en fait à ce moment-là on a fini de rire, enfin je veux dire ça ne sert à rien. Moi j'ai diminué qu'un quart mon salaire, je le dis très nettement, mais c'est un choix que j'ai fait, c'est mon problème et j'ai rien demandé à personne, j'avais envie d'avoir de la disponibilité. Donc je ne porte pas de jugement ni sur Daniel ni sur qui que ce soit mais moi je regrette personnellement que ne se poursuive pas, mais comme je suis plus concerné vous allez me dire de quoi je me mêle mais il n'empêche que je préfère le dire éthiquement j'avais apprécié en 2008 que ce soit le choix de toute l'équipe et puis c'est dommage de pas le garder.

Laurent BAUMEL : Alors éthiquement, j'avais fait un choix socialiste d'égalité formelle et finalement je me suis souvenu que j'étais social-démocrate et que la sociale démocratie c'est l'équité c'est-à-dire c'est tenir compte des différences réelles et ce n'est pas pareil d'être un retraité ou d'être un actif pour donner du temps. Ce n'est pas du coup stigmatisant à l'égard des retraités mais c'est une réalité donc finalement en réfléchissant il m'a semblé que ce n'était pas si juste que ça que tout le monde ait la même indemnité et quand je vois le temps que demande cette délégation, colossale, parce que c'est vraiment la délégation et Claude SAUTEJEAN n'est pas là ce soir mais pourrait en témoigner aussi, qui demande un temps de présence le plus important parce que c'est les chantiers, les appels d'offres et puis toutes les innombrables questions techniques que pose n'importe quelle opération d'aménagement. Alors on peut se reposer sur les services mais ce n'est justement pas le choix qu'on fait. On fait le choix d'avoir un élu au front, au contact des habitants, il suffit de sortir dans la rue, j'étais tout à l'heure, je suis allé faire un tour avec Madame BOUDESSEUL au carnaval du périscolaire. Il y a un Ballanais qui m'a interpellé sur un problème de voirie devant chez lui et à qui je vais en parler, à Daniel LE GURUN.

Et c'est des milliers de sollicitations à traiter lorsqu'on est sur ce poste. Voilà donc pour moi l'équité ce n'est pas forcément donner à tout le monde la même chose pour faire des choses différentes.

Alain BEGAUD : On pourrait avoir un scoop parce que vous étiez socialiste maintenant vous êtes social-démocrate et dans 4 ans vous serez quoi ?

Laurent BAUMEL : Je ne serai pas au MODEM, ça je peux vous le dire.

Rires. Commentaires.

Laurent BAUMEL : Madame RAGUIN.

Virginia RAGUIN : Oui moi justement je voulais intervenir là par rapport à ce que vous dites que c'est un travail colossal que Monsieur LE GURUN a à assumer. Je ne doute pas. Mais est-ce qu'il est dans son rôle ? Est-ce que le rôle de l'élu est de faire le travail du Directeur des Services Techniques ? Parce que d'autres ont été élus avant lui et le travail se faisait quand même donc maintenant s'il veut tout chapoter c'est son problème.

Laurent BAUMEL : Bien, allez en cette heure avancée je propose qu'on n'éternise pas ce débat. Donc je soumetts au vote cette délibération sur les indemnités.

La délibération est adoptée à la majorité absolue (18 voix pour, 3 contre, 8 abstentions)

V- Modification de la composition des Commissions municipales et du Conseil d'Administration du CCAS, et de la représentation au sein du Comité consultatif de l'association du personnel communal CLIC

Laurent BAUMEL : Alors, nous avons un règlement intérieur qui stipule que nos Commissions municipales comptent 8 membres, 6 de la majorité et 2 de l'opposition. Alors notre règlement intérieur est bizarrement fait, je dois le reconnaître même si nous l'avons voté à l'unanimité à l'époque sauf Monsieur LEMIEUX je crois me souvenir qu'il ne l'avait pas voté. Il est bizarrement fait parce qu'il a figé dans le marbre l'idée qu'y avait la majorité et l'opposition, alors peut-être qu'il y a une majorité mais peut y avoir plusieurs oppositions mais enfin dans le règlement c'est dit la majorité et l'opposition donc l'opposition est présumée représentée par la liste. Je ne sais plus comment s'appelait votre liste qui était conduite par Jacques RABIER. Aujourd'hui, en revanche, la majorité, son périmètre a changé comme les délibérations précédentes le prouvent. Donc pour respecter ce principe nous devons ajuster nos commissions. Nous souhaitons que la majorité reste majoritaire dans les Commissions et nous avons le droit de le faire. Donc une proposition de changement vous est faite dont le seul but, la seule légitimité, la seule raison d'être est de permettre de respecter le principe qui veut que la majorité soit majoritaire dans les Commissions, dans le ratio qui est prévu par le règlement intérieur, d'où les ajustements qui sont proposés. Mais j'ajoute immédiatement, c'est une proposition, c'est-à-dire que s'agissant de la majorité je m'en porte garant, s'agissant et je ne vous autorise pas particulièrement à nous faire d'autres suggestions s'agissant de la composition de la majorité, s'agissant de l'opposition si vous voulez nous faire d'autres suggestions, elles sont évidemment de droit d'une certaine manière. Voilà. Madame NOWAK.

Nadine NOWAK : Moi je ne veux pas faire de proposition mais je trouve qu'on a rudement de la chance d'être dans l'opposition puisqu'on a le droit d'être dans les Commissions alors que les 3 personnes de votre majorité, encore qu'elles ne sont pas d'accord avec vous, n'ont plus le droit au chapitre et puisqu'on est toujours dans la démocratie je trouve ça un peu anti-démocratique que des gens qui sont, qui ont le souhait de s'investir dans le... 4 oui même, de s'investir dans la Municipalité ne puissent plus participer aux commissions. Les évincer de cette façon ça ne me semble vraiment pas possible. Voilà. Donc, je voulais le dire.

Pascale BOUDESSEUL : En même temps, Laurent BAUMEL a bien expliqué, au niveau du règlement qu'on a adopté c'est qu'il y a une histoire de majorité et d'opposition qu'il y a un chiffre.

Laurent BAUMEL : Non alors il y a deux possibilités. Ou bien, enfin je ne vais pas m'instituer en conseiller politique de Monsieur BEGAUD, je n'ai pas cette prétention. Mais ou bien Monsieur BEGAUD et ses amis constituent un groupe voilà et à ce moment-là le règlement intérieur devra intégrer le fait qu'il y a un troisième groupe, etc. Non, il n'y a pas de groupe majoritaire je crois qu'on le constitue du coup aussi et à ce moment-là on verra comment ajuster le règlement intérieur et ajuster la répartition des commissions.

Ou bien dans votre grande générosité, vous considérez que certains d'entre vous peuvent laisser leur place pour que siègent d'autres personnes. Ça c'est votre liberté. En ce qui nous concerne, nous souhaitons que les gens qui représentent la majorité la représentent vraiment. C'est une logique là aussi. Monsieur CABANNE.

Michel CABANNE : Je pense qu'avec les évolutions qu'il y a eu ce soir, les questions vont se reposer assez rapidement. Par contre, moi je voulais intervenir quand même également sur cette composition parce que le vote n'a lieu que ce soir mais c'est déjà sur le site de la Mairie depuis mardi.

Laurent BAUMEL : Mais pas comme étant adopté.

Commentaires

Laurent BAUMEL : Comme toujours, comme tout projet vous savez. J'ai eu souvent cette remarque, je continue à ne pas la comprendre. La plupart des projets de loi dont vous parlez dans la vie quotidienne n'ont pas été adoptés par exemple. Oui, mais je vous réponds. Je vous réponds. La plupart des projets de loi dont les Français parlent, dont vous parlez dans la vie quotidienne ne sont pas encore adoptés au moment où vous en parlez. Je veux dire c'est...je comprends...je n'ai jamais compris cette remarque. Qu'un exécutif annonce ce qu'il va faire c'est le b.a.-ba. Bon. Est-ce qu'y a d'autres remarques ou est-ce que je soumetts cette proposition au vote ou est-ce qu'il y a des propositions d'amendements ?

Alain BEGAUD : Cette composition de Commission c'est véritable déni de démocratie par rapport au choix des électeurs en 2008. Voilà c'est tout ce que je voulais dire. Donc, je vous remercie pour votre conseil politique. On va réfléchir à la question très rapidement certainement.

Laurent BAUMEL : Alors en plus on me dit Monsieur CABANNE que c'est les anciennes listes qui sont sur le site. Bon, donc il y a erreur de faits en plus. Peu importe. Erreur grave. Bien, donc déni de démocratie très bien. Il y a d'autres interventions ? Bon, alors on va passer au vote. Est-ce que il y a des propositions d'amendements sur ces listes ? Non. On remet ça à des recompositions politiques ultérieures.

Commentaires.

Didier FORTIN : Vous avez quand même trois élus qui ont été élus...

Laurent BAUMEL : Mais prenez les sur votre quota je n'ai pas de problèmes.

Rires.

Didier FORTIN : Bien sûr. Alors j'ai un poste dans une Commission...

Laurent BAUMEL : Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

Didier FORTIN : On va le faire un jour

Laurent BAUMEL : Vous voulez que je fasse quoi ? Alors qu'ils viennent de vous expliquer qu'ils sortent de la majorité, vous voulez que je les laisse dans la majorité pour les Commissions ? Ça n'a pas de sens.

Nadine NOWAK : Les Commissions c'est des instances de travail et de réflexion...

Laurent BAUMEL : Non

Nadine NOWAK : ...normalement, normalement.

Commentaires : Normalement.

Laurent BAUMEL : Il n'y a pas de normalement, la majorité est majoritaire dans les Commissions c'est là aussi, c'est une règle et c'est dans le règlement intérieur. Dans le règlement intérieur que vous avez voté avec nous, il est stipulé que la majorité a 6 représentants sur 8 dans les Commissions, si c'est dans le règlement intérieur c'est parce que ça fait sens. Ce n'est pas qui veut venir à la Commission vient à la Commission. Pas comme ça, ce n'est pas un groupe de travail.

Alain BEGAUD : Le seul souci c'est que la définition de périmètre de la majorité n'a pas été inclus dans le...

Laurent BAUMEL : Ah, ce qui est sûr c'est que vous n'en faites plus partie.

Alain BEGAUD : ... Conseil Municipal...

Laurent BAUMEL : Voilà.

Alain BEGAUD : ...Non mais laissez-moi finir ma phrase s'il vous plaît. Ce que le périmètre de la majorité du Conseil Municipal n'a pas été défini dans le règlement, et donc vous jouez sur cet aspect là pour faire ce que vous voulez une fois de plus.

Laurent BAUMEL : A partir du moment où je suis majoritaire donc même sans vous, il semble que je reste majoritaire. Donc comme je reste majoritaire la majorité va choisir la composition de ses représentants. Permettez encore qu'on ait le droit de choisir qui fait partie de la majorité qui nous représente. Je sou mets cette proposition au vote s'il n'y a pas d'amendements.

Commentaires.

Laurent BAUMEL : Vous vouliez parler ?

Didier FORTIN : Notre groupe refuse de voter, notre groupe de l'opposition...

La délibération est adoptée à la majorité absolue (17 voix pour, 3 contre, 8 abstentions).

Commentaires : Non parce que ça va être taquin.

VI – Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Pascale BOUDESSEUL : Je vais passer assez rapidement parce que c'est une question qu'on a déjà abordée plusieurs fois et ça concerne l'approbation de la modification simplifiée numéro 1 du Plan Local d'Urbanisme. Donc, on l'avait déjà signalé en Conseil municipal, il y a eu une erreur.

Nadine NOWAK : Pardon. Je vois Monsieur le Maire qui baille, Monsieur LAVRARD est parti. Ça ne serait pas possible de remettre cette question qui est quand même importante à la fois prochaine ? Non ?

Laurent BAUMEL : Non parce que...

Pascale BOUDESSEUL : On arrive à la fin. Je vais vous expliquer pourquoi. Vous allez voir l'enjeu.

Commentaires.

Pascale BOUDESSEUL : Vous allez voir l'enjeu.

Laurent BAUMEL : On peut se mettre d'accord pour peut-être... Non, on ne peut pas, en plus c'est le centre social, on doit passer la délibération.

Pascale BOUDESSEUL : Est-ce que je peux présenter ma délibération ? (*Rires*)

Laurent BAUMEL : Allez, on y va.

Pascale BOUDESSEUL : En fait, si on la vote ce soir cette délibération c'est la modification, on peut avoir un lancement de travaux pour le Centre social au 13 mai. Donc, il y a eu pas mal de contraintes donc je pense qu'il faut effectivement la passer. Il n'y a pas de nouveautés puisqu'on avait déjà reconnu qu'il y avait une erreur dans le cadre de la délimitation et qu'il faut corriger cette erreur. Donc, en fait il s'agit de tenir compte de la délimitation inexacte des boisements classés en EBC sur le site de Bois Brûlé et d'inscrire des dispositions relatives aux périmètres d'attente de projets d'aménagement global du secteur de la Gare sur les documents graphiques et donc d'inscrire sur les documents graphiques du règlement des dispositions relatives à la diversité des programmes de logement dans certaines zones U - AU et du PLU. On a donc 3 objets qui permettent de faire des corrections graphiques comme c'est indiqué sur ceci et pour le PLU d'avoir une délimitation. Et donc là, je vous engage effectivement pour que le projet lui-même, les travaux puissent commencer, à ce qu'on puisse la voter pour que ça puisse commencer au 13 mai.

Laurent BAUMEL : Des questions ? Monsieur FORTIN.

Didier FORTIN : Oui. Simplement. Si vous voulez, vous avez 3 thèmes dans cette délibération. Nous sommes d'accords avec certains et d'autres pas. Donc si vous voulez voter les 3 en même temps, notre groupe votera contre. Si on les vote un par un, effectivement on n'a rien effectivement contre le centre social, pour avancer les travaux bon il y a une petite bévue au départ mais une bévue ça peut arriver. Mais par contre le reste. En fait c'est pour voter contre le PLU donc on va revoter contre les deux parties, on ne veut pas bloquer la partie du centre social donc si vous la faite en deux parties effectivement on votera pour la première partie et les deux autres contre ou si c'est en global ce sera contre.

Pascale BOUDESSEUL : c'est les deux dernières qui vous embêtent ? Parce que la deuxième c'est du graphique ce n'est pas sur le fond du PLU.

Didier FORTIN : Oui, oui.

Pascale BOUDESSEUL : C'est la représentation par contre c'est la 3^{ème} qui semble poser, non à chaque fois... Non, c'est la 3^{ème} est sur l'inscription sur les documents graphiques donc on est sur visuel et par contre la 2^{ème} elle pose...

Didier FORTIN : la 2^{ème} il y a aussi la construction des gens dans cette zone, qui ne pourront pas reconstruire pendant 5 ans. Donc il y a ça aussi, on n'est pas d'accord.

Pascale BOUDESSEUL : On va le passer tel quel puisqu'en fait ça a été groupé. Voilà. Non mais je comprends votre démarche.

Laurent BAUMEL : Bon qu'est-ce qu'on fait ?

Commentaires.

Didier FORTIN : C'est comme vous voulez.

Pascale BOUDESSEUL : Elle est proposée, vous expliquez votre vote, moi je le comprends et je vois pourquoi vous votez non

Laurent BAUMEL : Alors on la vote globalement quand même ?

Pascale BOUDESSEUL : On est obligé

Laurent BAUMEL : Ce que vous avez dit est une explication de vote. D'autres demandes d'intervention ? Monsieur BEGAUD.

Alain BEGAUD : Moi je me pose la question si cette délibération ne doit pas être soumise pour avis au SMAT, le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle puisqu'elle s'occupe du SCOT et que en général les modifications PLU sont soumis à son avis.

Pascale BOUDESSEUL : On m'indique que c'est une modification simplifiée et que toutes les procédures ont été respectées et validées comme ça vient déjà d'une erreur de départ, celle-ci elle est blindée avec les avis qu'il fallait obtenir.

Laurent BAUMEL : Très bien. Je la soumetts donc au vote.

La délibération est adoptée à la majorité absolue (19 pour, 7 contre, 3 abstentions)

VII – Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération pour les structures Petite Enfance : Brin de Malice et 1.2.3 Soleil

Gilles DESCROIX : Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'un fond de concours d'un montant de 103 906 €uros pour les structures Brin de Malice et 1.2.3 Soleil auprès de la Communauté d'Agglomération de Tour(s)plus. Donc vous avez l'ensemble des éléments de détails de l'opération sous forme d'un tableau et en fait ça renvoie à une décision du 28 avril 2005 où un avenant au règlement d'attribution des fonds de concours avait été adopté par Tour(s) plus le 20 mars 2000 et conformément à ces modalités d'attribution donc nous demandons, la ville de Ballan-Miré propose de soumettre au bureau communautaire le programme suivant que vous avez sous forme de tableau.

Laurent BAUMEL : Des questions ? Des observations ?

La délibération est adoptée à la majorité absolue (29 voix pour)

Laurent BAUMEL : Voilà fallait attendre, Monsieur LAVRARD est parti, c'est dommage. Il aurait pu commencer son article demain par ça.

Commentaires.

Gilles Descroix : La petite offense ça fait limite.

VIII – Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération pour les illuminations de fin d'année 2013

Daniel LE GURUN : Donc là encore il s'agit d'autoriser le Maire à faire une demande de fond. *Micro.* Pardon, excusez-moi, je vais mieux m'orienter, voilà. Concours à la Communauté d'Agglomération pour une demande d'aide pour l'illumination de fin d'année. Donc, c'est quand même, je tiens à souligner, c'est quand même 4 000 €uros d'aide, donc c'est quand même quelque chose.

Laurent BAUMEL : Très bien. Des remarques ? Des questions ? Des observations ? Il n'y en a pas. Je passe au vote. Si Monsieur BEGAUD.

Alain BEGAUD : C'est juste, moi, je me pose un petit peu question en ces temps de rigueur budgétaire si on ne pourrait pas faire un petit effort sur les éclairages de Noël. Bon, je sais bien qu'il faut fêter la période mais essayer de réduire le montant, c'est vrai que Tour(s) plus nous aide mais aussi de l'argent public et voilà. Je sais qu'on a fait déjà des efforts là-dessus mais les amplifier ce serait peut-être une bonne chose. On parlait de la précarité énergétique pour certains logements tout à l'heure, là c'est de l'énergie mis en l'air quelque part.

Laurent BAUMEL : Bien. D'autres remarques ? D'autres questions ? Il n'y en a pas. Donc je passe au vote.

La délibération est adoptée à la majorité absolue (29 voix pour).

Commentaires.

Laurent BAUMEL : Ah oui mais je le demande maintenant. La question suivante est retirée. Elle est retirée je l'ai indiqué en début de séance parce que elle n'est pas conforme à la situation juridique qui concerne le terrain concerné aujourd'hui.

IX – Fixation des modalités d'attribution des gratifications et cadeaux

Pascale BOUDESSEUL : Donc là c'est une délibération concernant les gratifications et les cadeaux qui peuvent être faits dans le cadre de la vie municipale. En fait c'est assez classique puisqu'il s'agit d'éventuels départs de la Commune au niveau des agents, départs à la retraite, les stages quand ils sont inférieurs à 2 mois et des concours divers, cérémonies ou par exemple ce qu'on va faire bientôt la remise de la 3^{ème} fleur, il va y avoir des cadeaux remis aux balcons et jardins fleuris et comme tout ça est encadré dans une délibération, on fixe les conditions d'octroi et donc on la passe en Conseil Municipal en sachant qu'on est sur des valeurs inférieures à 400 €uros. Il n'y a rien de nouveau mais il faut la voter chaque année pour qu'on puisse dépenser ces bons cadeaux ou ces gratifications.

Laurent BAUMEL : Des questions ? Des remarques ? Il n'y en a pas. Je soumetts au vote. Si, Monsieur FORTIN.

Didier FORTIN : Simplement nous on n'a rien contre effectivement les cadeaux, on pourrait avoir un bilan bon que ce soit un peu que tous les agents soient à peu près équilibrés. Voilà. Sur la pente d'équilibre, si on pouvait avoir un petit bilan oui il n'y a pas de souci.

Laurent BAUMEL : On essayera de le produire.

Pascale BOUDESSEUL : En retraite ou récompenses on n'a pas dû bouger beaucoup ce qui était déjà fait après ça peut être sur des petites actions je pense avec des concours qu'on aurait rajoutés ou valorisés, donc on fera le point.

Laurent BAUMEL : Bien. Je soumetts au vote.

La délibération est adoptée à la majorité absolue (29 pour).

X – Modification du tableau des effectifs : création de 2 postes d'emploi avenir

Laurent BAUMEL : Voilà, il vous est proposé de contribuer encore davantage que nous ne l'avions décidé à la mise en œuvre du programme des contrats d'avenir en répondant ainsi par ailleurs à des besoins importants que nous avons sur un certain nombre de nos services, je pense notamment les services techniques. Je vous rappelle que le coût net mensuel d'un poste à temps plein est aujourd'hui de 572 €uros charges comprises pour la Commune. Et donc nous vous proposons de créer 2 postes courant 2013 et de m'autoriser à signer les conventions. Alors y a-t-il des remarques ou des questions ? Monsieur BEGAUD.

Alain BEGAUD : Oui, c'est dans quels services s'il vous plait ?

Laurent BAUMEL : Alors l'affectation sera faite aux services techniques.

Alain BEGAUD : C'est vague les services techniques.

Daniel Le Gurun : Je vais pouvoir répondre. Donc il y en a un effectivement qui va être orienté vers la voirie, il y en a un aux espaces verts puisque c'est la consolidation d'un emploi saisonnier de 6 mois que l'on a au niveau de la Haye.

Alain BEGAUD : Moi ça m'inquiète un petit peu parce que y a 2 mois on a déjà voté.

Laurent BAUMEL : Oui c'est ça. En fait il y en a 4 au total. Je précise la réponse : il y en a 2 à la voirie, 1 aux espaces verts et 1 si vous voulez à l'administration d'un service technique.

Alain BEGAUD : Parce donc il y a 2 mois...

Laurent BAUMEL : Oui c'est ça, 2 plus 2.

Alain BEGAUD : Oui donc, il y a 2 mois on avait déjà voté pour 2

Laurent BAUMEL : Voilà, on en revote 2.

Commentaires.

Alain BEGAUD : Oui je peux finir ma phrase s'il vous...

Laurent BAUMEL : Oui.

Alain BEGAUD : En principe un emploi d'avenir c'est lié à une formation donc...

Laurent BAUMEL : Oui.

Alain BEGAUD : Donc ça veut dire qu'il faut avoir des tuteurs et est-ce qu'on a des tuteurs en nombre suffisant pour pouvoir encadrer autant d'emplois d'avenir ? Parce qu'en principe, il y a une obligation de résultats au bout. Le jeune une fois qu'il a fini son emploi d'avenir puisse trouver un poste durable.

Pascale BOUDESSEUL : Alors là je me permets de répondre parce qu'on a vraiment bien travaillé alors ce qui fait sourire c'est simplement une blague qui a circulé, c'est que dans les services espaces verts il y avait des tuteurs donc ce n'est pas drôle mais je crois qu'on est fatigué et que c'est pour ça que ça a souri mais c'était pas du tout critique c'était voilà. La dernière fois qu'on a voté pour les 2 contrats d'avenir on a bien mis en valeur le cap qui était donné. C'était de continuer à consolider les postes voire même en interne donc ce n'est pas parce qu'on va multiplier par 2 qu'on va se dire il y en a 2 auxquels on ne s'intéresse pas. Donc il y a tout un plan de formation qui est anticipé, qui répond à des besoins mais pas sur le plein temps puisqu'en fait il s'agit d'acquérir aussi des nouvelles compétences pour ces jeunes qui ne les ont pas. Donc je pense que 4 pour une Commune de 8 000 habitants c'est bien et c'est certainement le maxi parce qu'effectivement il n'y a pas que la partie financière, il y a aussi la partie intégration dans la Collectivité.

Laurent BAUMEL : Je crois d'ailleurs qu'un des jeunes qui bénéficiera de ce contrat d'avenir était déjà saisonnier chez nous donc c'est la transformation d'un poste. Donc, c'est important. C'est un processus. D'autres questions ? Alors on passe au vote sur cette création.
La délibération est adoptée à la majorité absolue (29 Pour)

XI – Certification de la gestion durable de la forêt communale de Ballan-Miré

Daniel LE GURUN : Je permets de maintenir la délibération parce que là c'est simple. C'est donner la permission au Maire de souscrire la labélisation PEFC. C'est avant toute chose inscrire une politique de gestion forestière durable que l'on mène depuis maintenant quelques années, déjà engagée par Claude. Aujourd'hui il s'agit de l'ancrer et pour l'ancrer, la signature et l'adhésion à ce syndicat me semble une chose importante. C'est dommage parce que j'avais trouvé un intérêt avec Monsieur FORTIN qui s'intéressait à nos bois et à nos forêts. Je trouve qu'il a tout-à-fait raison et moi aussi donc on partage cette passion commune. Donc pour pouvoir effectivement vous présenter quand même toute la richesse parce que franchement c'est une richesse que l'on a à Ballan avec cette trame verte et puis ces bois. J'avais demandé après donc avoir travaillé avec l'ONEF sur ce sujet à ce qu'ils viennent vous faire un compte-rendu malheureusement voilà, le Conseil durant, je leur ai demandé en plus de ça donc de revenir une prochaine fois si vous le souhaitez et vous verrez il y aura vraiment des choses très intéressantes.

Laurent BAUMEL : Bien. D'autres remarques ? Monsieur FORTIN vous voulez apporter une contribution ?

Didier FORTIN : Non simplement on était d'accord en Commission donc il n'y a pas de problème et ce projet on pourra le faire après.

Laurent BAUMEL : Je suis désolé on aurait dû commencer par ça alors mais je ne savais pas qu'il y avait des gens qui attendaient.

Commentaires.

Laurent BAUMEL : Oui, je suis désolé. Je ne savais pas, je ne savais pas qu'y avait des gens qui devaient venir. Ça ne m'a pas été dit. Enfin ça m'a échappé en tout cas. Je passe au vote.

La délibération est adoptée à la majorité absolue (29 pour).

XII – Adhésion à l'association française du conseil des communes et régions d'Europe

Alain PROUTEAU : Bonsoir. Alors il s'agit d'adhérer à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe. Alors c'est une association qui aide beaucoup de Collectivité territoriales actuellement, d'ailleurs elle aide la Commune de Ballan à obtenir des fonds de façon importante et heureusement qu'il nous aide parce que c'est un travail énorme, et donc Monsieur HENRY qui est Président du Comité de Jumelage, il sait c'est parce qu'il y travaille énormément et il y a quelques autres membres qui y travaillent beaucoup et ça peut faire bénéficier disons d'une aide, une personne qu'on a vu 4 fois déjà, avec des grosses séances de cet organisme et ça nous permet d'avoir des subventions sur certains projets à hauteur de 75 % minimum. Et donc on récupère largement l'argent investi sur une adhésion.

Laurent BAUMEL : Merci. Des demandes de précisions ? Des réflexions ? Il n'y en a pas.

La délibération est adoptée à la majorité absolue (29 pour).

XIII – Attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Aide pour la réalisation de Projets Associatifs (FARPA) – F.C.O.T 37

Alain PROUTEAU : Alors il s'agit de FARPA pour le F.C.O.T. Alors le FCOT avait eu pendant 3 ans, 2009, 2010, 2011, un FARPA pour un éducateur sportif en contrat aidé CAE et il avait bien aidé à l'encadrement du club et ça avait permis l'organisation de stages d'éducateurs et de labélisation avec notamment une reconnaissance pour les 13-15-17 ans et puis ça permet aussi bon les tournois importants. Ça permettait aussi un encadrement disons sécurisant auprès des enfants. Là, actuellement ils ont essayé de tourner sans et c'est impossible alors ils redemandent donc un emploi d'avenir. C'est fait de façon rapide pour vous le demander, ça n'a pas été présenté en Commission, on s'en est excusé dans un petit courrier qu'on vous a adressé avec Monsieur PEINEAU et puisque en fait actuellement le FCOT attend la subvention de Tour(s) plus puisqu'ils reçoivent, il y a 2 associations sur Ballan qui reçoivent directement les fonds de Tour(s) plus, il y a la MJC et le FCOT et donc actuellement ils risqueraient d'être en rupture de subvention et donc financière, et ça fait un petit souci et donc là l'emploi d'avenir il est partagé entre la Commune de SAVONNIERES et la Commune de BALLAN-MIRÉ. SAVONNIERES ayant déjà mis la main à la poche pour 2 000 euros.

Commentaires. Question.

Alain PROUTEAU : Ah si. Et en fait BALLAN-MIRÉ est sollicité pour 4 000 €uros, sachant que cet emploi pourra aussi être utilisé dans le cadre de la réorganisation scolaire. Et c'est convenu comme tel.

Laurent BAUMEL : Ok. Madame NOWAK.

Nadine NOWAK : Notre intervention ne conteste pas du tout l'intérêt du projet, c'est toujours le terme de FARPA qui nous interroge. C'est une subvention ? Ça ne ressemble plus du tout à un FARPA.

Commentaires (Brigitte Ribette) : On ne va pas faire débat ce soir.

Nadine NOWAK : Non parce que...

Laurent BAUMEL : Non, il est tard...

Nadine NOWAK : Mais...

Laurent BAUMEL : On fera un colloque un jour sur les FARPA si vous voulez.

Nadine NOWAK : C'était un FARPA de 3 ans après ça ne devrait plus exister ou ça devrait s'appeler autrement. Ça devient une subvention. Pourquoi pas.

Laurent BAUMEL : Oui si vous voulez. Il y a une ambiguïté fondatrice dans les FARPA qu'on n'a jamais réussi à dénouer. Tout ça à la fin c'est des subventions aux associations, oui. D'autres remarques ?

Alain BEGAUD : Oui, moi je rejoins Madame NOWAK.

Laurent BAUMEL : Oui.

Alain BEGAUD : ...pour penser qu'il serait plus simple de voter une subvention plus importante dès le départ et voilà on n'aurait pas à y revenir quoi. Puis ça éviterait peut-être au club d'avoir des problèmes de trésorerie.

Alain PROUTEAU : Je peux répondre rapidement en fait. Il n'y a pas très longtemps qu'ils ont demandé cette subvention, donc au moment où on a voté les subventions on ne le savait pas.

Commentaires.

Alain PROUTEAU : Oui. Oui, c'est vrai.

Laurent BAUMEL : Alors, non mais vous êtes les gardiens du temple de la doctrine des FARPA. C'est très bien alors que nous, nous sommes laxistes. Bon. Allez, très bien. Didier KOENIG.

Didier KOENIG : Oui donc je vous propose une conférence sur les FARPA.

Commentaires.

Didier KOENIG : Non... ça vous ? Non d'accord.

Rires- Commentaires

Didier Koenig : Bon je laisse tomber. Je laisse tomber. Par contre, plus sérieusement, je voulais intervenir parce que c'est une vraie question quand même qui est derrière tout ça. On a effectivement apporté un soutien pendant 3 ans et là on était vraiment dans une logique de FARPA de dire on va aider et sur 3 ans ce qui est très intéressant parce qu'il faut qu'un club ait le temps. Ce n'est pas évident. Mais la question derrière tout ça c'est quand même les personnes, comment les personnes, enfin comment les associations qui ont effectivement besoin d'emploi pour vraiment déployer leur activité, comment vont-elles faire parce que de plus en plus leur budget, les budgets d'aide tout ça on le sait très bien que c'est en chute donc il y a peut-être une vraie question à se poser. Alors, une des pistes c'est effectivement le temps libéré de l'école et donc où là on va pouvoir en même temps soutenir des associations parce qu'on en bénéficiera ou on le dira, je dirais tous les enfants sur Ballan en bénéficieront. Il y a quelque chose, là, qui va peut-être être une piste pour résoudre un vrai problème de fond qui est l'emploi associatif. Ça c'est une vraie question. Mais c'est oui, c'est une subvention oui. C'est vrai.

Nadine NOWAK : Moi je reviens sur quelque chose, là, qui me vient à l'esprit en vous écoutant tous les 2. Ça serait une personne qui a un emploi d'avenir et donc qui est rémunérée par la Mairie.

Commentaires.

Laurent BAUMEL : Non. Par l'État.

Nadine NOWAK : Oui non mais l'État une partie d'accord...

Laurent BAUMEL : Oui mais nous, nous contribuons...

Nadine NOWAK : ...mais les 572 €uros.

Laurent BAUMEL : ...nous contribuons à... par la subvention...

Nadine NOWAK : C'est la Mairie ou l'association ?

Commentaires. L'association

Laurent BAUMEL : C'est l'association, mais nous contribuons par une subvention à refinancer la partie qu'elle doit payer.

Pascale BOUDESSEUL : L'employeur c'est le club sportif.

Nadine NOWAK : L'employeur est le club sportif.

Pascale BOUDESSEUL : Voilà.

Nadine NOWAK : Ce n'est pas la Mairie alors.

Pascale BOUDESSEUL : Mais on se dit que pour les associations pas que sportives mais culturelles si on donne un coup de main sur eux, l'emploi, on attend une contrepartie ce qui aussi pérennise cet emploi-là parce que quelque part on le finance.

Nadine NOWAK : Il est tard aussi voilà. Je sais que tout le monde en a marre. Donc c'est un autre poste que les 2 nous avons votés.

Laurent BAUMEL : Bien sûr.

Nadine NOWAK : Non mais c'est pour ça.

Laurent BAUMEL : On n'est pas employeur là.

Nadine NOWAK : C'était plus logique c'est pour ça.

Laurent BAUMEL : On n'est pas employeur. Bien. Il y a d'autres questions ?

Alain BEGAUD : Juste une petite remarque. On peut espérer qu'avec la multiplication des emplois d'avenir on voit un petit peu la courbe du chômage baisser dans les mois qui viennent.

Laurent BAUMEL : Voilà, exactement.

Alain BEGAUD : Si toutes les Communes font comme nous, 36 000 communes en France.

Laurent BAUMEL : Voilà, exactement. C'est le vrai but en fait. Donc on fait baisser le chômage. D'autres questions ?

La délibération est adoptée à la majorité absolue (29 pour).

XIV - Attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Aide pour la réalisation de Projets Associatifs (FARPA) – RCB

Alain PROUTEAU : Il s'agit d'un FARPA. (*Rires*) Je suis désolé. Alors la question on verra après. En fait le Raquettes Club de BALLAN-MIRÉ qui organise Badaballan les 11 et 12 mai prochain, a souhaité pérenniser tous les gobelets essentiellement et les récipients pour éviter d'avoir beaucoup plus de déchets et donc dans le cadre du développement durable ils souhaitent une subvention de 200 €uros sachant que les verres auront l'effigie de la commune et donc ils pourront resservir aux autres manifestations du RCB.

Commentaires. Question.

Alain PROUTEAU : Non il n'y aura pas de date dessus, ça permet de resservir évidemment.

Laurent BAUMEL : Sur ce FARPA de 200 €uros est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?
Monsieur CABANNE.

Michel CABANNE : Oui, ce n'est pas par rapport au FARPA, c'est par rapport au fait, on décroche vraiment, d'ailleurs je vois Monsieur MONTOYA qui depuis un moment est très intéressé par son téléphone.

Laurent BAUMEL : Bon on est presque au bout là et puis ce serait dommage de pas donner la subvention aux pompiers.

La délibération est adoptée à la majorité absolue (29 pour).

XV – Subvention d'équipement à l'association des pompiers volontaires de la sécurité civile

Pascale BOUDESSEUL : C'est la dernière ? C'est la dernière délibération. On a été interpellé par le Président de l'association des pompiers volontaires de la sécurité civile parce qu'ils doivent renouveler leur parc de véhicules et donc ils nous ont demandé si on pouvait donner un coup de main financier. On a décidé de le proposer en subvention et pas en FARPA, donc une subvention à hauteur de 1 000 €uros et je pense qu'il faut donner un coup de main parce que l'on est dans l'image que l'on donne, c'est la sécurité, la citoyenneté. Un bel objet et un montant pas si important que ça.

Laurent BAUMEL : Vive les pompiers. Alors y a-t-il des demandes ? Monsieur BEGAUD.

Alain BEGAUD : C'est différent, les pompiers volontaires c'est différent de ceux qui dépendent du SDIS alors ?

Laurent BAUMEL : Oui

Alain BEGAUD : D'accord.

Laurent BAUMEL : Ce n'est pas les mêmes. Bien, d'autres réflexions ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

La délibération est adoptée à la majorité absolue (29 pour)

Questions diverses :

Pascale BOUDESSEUL : En fait je pense que c'est le bon Conseil pour prendre cette mesure-là. La dernière fois, j'avais abordé la possibilité de faire le compte-rendu du Conseil Municipal en version audio qui soit accessible sur le site Internet, ce qui permettrait à chaque Ballanais de pouvoir se rendre compte du Conseil municipal et pas d'aller lire dès fois des informations partielles. Donc je pense que ce n'était pas l'objectif initial le vrai, l'objectif de départ c'était le temps passé par les agents pour des Conseils qui dès fois dureraient très longtemps. Dans l'obligation légale que nous avons c'est de faire un rendu des décisions prises c'est ce que se fait entre autres à Tour(s) plus auquel on participe mais je pense que dans un souci de transparence que ce soit écoutable sur le site Internet est un bon choix et là ce soir par exemple quelque chose qui serait très appréciable dans la fiabilité puisque ce sont nos mots qu'on entendrait quoi.

Laurent BAUMEL : Monsieur FORTIN.

Didier FORTIN : J'ai écouté votre bande du dernier Conseil municipal j'étais absent. Mes collègues m'ont fait des écrits, malheureusement des choses ont été effacées.

Laurent BAUMEL : Ah.

Didier FORTIN : Si. Sur le terme, Monsieur BAUMEL. Sur la réflexion des gens au niveau du gymnase alors je n'ai pas retrouvé.

Laurent BAUMEL : Ce qui a été mis sur le site là à titre expérimental n'a pas vocation à être le compte-rendu du Conseil. C'était des extraits. Si la proposition qui est faite ce soir est adoptée, à partir de maintenant ce sera l'intégralité évidemment.

Commentaires.

Brigitte Ribette : J'étais secrétaire, il n'est pas parvenu encore ? Le dernier.

Commentaires.

Laurent BAUMEL : Non non.

Pascale BOUDESSEUL : Non mais non il faut le taper. Est-ce que vous vous rendez compte de la longueur qu'il y a, voilà, c'est donc là y a eu un extrait qui est sorti dans le cadre d'une demande d'information et comme chacun va compter ce qu'il l'arrangeait le mettre en audio ça permet au Ballanais d'entendre ce qu'est dit mais c'est vrai que le dernier a duré très longtemps et là je pense qu'on dépasse encore tous les records ce soir et voilà sur l'usage de l'argent public, on peut s'interroger. Je demande à ce qu'on puisse le faire...

Laurent BAUMEL : À la fois pour épargner la peine et le temps de ceux qui doivent prendre encore que celui ou celle qui dépouillera, qui retranscrira le compte-rendu de cette séance pourra faire l'économie d'acheter un roman. Voilà donc là il aura un vrai roman politique qui voilà. Mais enfin il y a des Conseils Municipaux plus techniques on va dire et c'est toujours fastidieux cette retranscription donc on vous propose, on vous propose de passer à l'audio voilà donc c'était une communication de Madame BOUDESSEUL. Alors Madame NOWAK. C'est vous qui aviez une question à poser.

Nadine NOWAK : Alors la question à poser sans répondre à la vôtre parce que c'est vrai on en a discuté sans être forcément d'accord donc je pense que ça mérite encore réflexion. Oui la question diverse, ça concernait justement, on en a parlé tout à l'heure, le règlement intérieur puisque nous avons eu il y a quelques jours un rappel du règlement intérieur. Je relis le rappel parce ça nous a quand même un peu surpris : *« Le maire rappelle que selon le règlement intérieur du Conseil municipal concernant la présence de public dans les locaux de l'Hôtel de Ville, toutes questions, demandes d'informations complémentaires ou intervention d'un membre du Conseil municipal ou l'intervention d'un membre du Conseil municipal auprès de l'administration communale devra se faire sou couvert du maire ou de l' élu municipal délégué ou du directeur générale des services. Chaque membre du Conseil municipal peut adresser au maire des questions écrites sur toute affaire ou problème concernant la commune et l'action municipale. Elles feront l'objet d'un accusé de réception et entraineront une réponse écrite. En dehors des guichets du rez-de-Chaussée ou d'une prise de rendez-vous établie avec l'accueil des services techniques ou un élu de la majorité municipale la présence du public à l'étage n'est pas autorisée. »*. Alors moi les questions que je me pose, elles sont diverses, c'est quelle est l'origine de cet urgent besoin de ce rappel ? Ensuite est-ce que nous, élus, faisons partie du public ? Et sommes-nous des dangereux terroristes pour ne pas avoir le droit de nous adresser directement à un personnel municipal ? De le saluer ou de monter à l'étage ? Là aussi quand on parle de démocratie, moi ça me pose problème ce genre de choses. Et si c'est pour le public et que nous ne sommes pas concernés pourquoi l'avons-nous reçu ?

Laurent BAUMEL : Vous l'avez reçu parce que vous êtes concernés. De quoi s'agit-il ? De protéger le fait que nous sommes ici dans un lieu où des gens travaillent dans des bureaux, qu'ils ont des choses à faire et que par conséquent notre Mairie n'a pas vocation à se transformer en espace ou tel ou tel élu engagé dans un projet électoral pourrait estimer nécessaire de commencer sa campagne auprès du personnel. Voilà comprenez qui pourra. Se reconnaîtra qui voudra. J'ai dit ce que j'avais à dire.

Nadine NOWAK : Mais moi j'aimerais comprendre justement...

Laurent BAUMEL : J'ai dit ce que j'avais à dire. Je pense que ceux qui passent beaucoup de temps dans les bureaux à venir discuter avec certains de nos agents pour distiller des ambiances. Vous n'êtes pas concernée Madame NOWAK donc je vous le dis tout de suite. Ce n'est pas votre cas voilà. Mais c'est le cas de certains. Et donc j'estime nécessaire de rappeler cette règle : les agents qui travaillent ici sont payés pour travailler pas pour avoir de longues conversations avec des élus qui les mettent d'ailleurs souvent mal à l'aise parce que quand vous êtes abordés par un élu sur le mode : *« ça va pas, ça va pas, c'est sûr ça va pas »* bon etc., pendant des heures quand vous êtes un adjoint, quand vous êtes un collaborateur ce n'est pas une situation facile. Donc vous ne voyez pas du tout de quoi il s'agit, vous n'êtes pas concernée. Donc, très bien. Tant mieux. Ne le prenez pas pour vous. Ce n'est pas vous qui êtes concernée. Mais ce sont des pratiques qui existent donc je veux y mettre fin très clairement. Les agents ici sont là pour travailler et je les protégerai de tous ceux, de toutes celles, qui considéreront qu'ils peuvent venir ici au motif

qu'ils sont élus pour démarrer les campagnes électorales. Voilà. Mais je ne vous fais aucun reproche Madame NOWAK. Voilà, je ne vous fais aucun reproche. Monsieur Koenig.

Didier KOENIG : Oui. Dans la mesure où tu savais enfin vous saviez qui était concerné peut-être que le mail à la personne en question aurait suffi.

Laurent BAUMEL : Peut-être.

Didier KOENIG : Dans la mesure où pour d'autres, c'est un choc quand même. Ce n'est pas un mail agréable.

Laurent BAUMEL : Soit. Je le reconnais. Je n'aurais peut-être pas dû l'envoyer à tout le monde. D'autres remarques ?

Alain BEGAUD : Oui alors donc toute demande doit être faite par écrit au Maire.

Laurent BAUMEL : Je ne sais pas pourquoi j'ai l'impression que vous vous sentez concerné vous Monsieur BEGAUD.

Alain BEGAUD : pas du tout ; vous savez si je passe une fois tous les 2 mois dire bonjour aux employés des services.

Laurent BAUMEL : C'est déjà une fois de trop.

Alain BEGAUD : c'est tout. Tout à fait mais on sait bien. Mais moi je voulais juste revenir sur un point. J'ai fait une demande écrite samedi dernier parce qu'on n'a pas pu accéder aux pièces du Conseil Municipal comme c'est prévu. J'ai demandé donc à pouvoir les avoir chez moi et vous ne m'avez jamais répondu. Vous auriez au mieux pu me répondre. Si vous ne vouliez pas me les donner ou que ce n'était pas possible mais y a eu une demande écrite et bien veuillez m'excuser Monsieur le Maire au bout d'une semaine je n'ai pas eu de réponse. Bon, alors qu'on ne puisse pas accéder, si vous voulez, restez dans votre autocratie mais...

Laurent BAUMEL : Autocratie je crois on dit.

Alain BEGAUD : Les deux peuvent se dire. Mais bon peu importe, ce n'est pas sur les mots à 22 heures je ne sais pas combien... Au moins répondez aux questions qu'on vous pose dans ce cas. Parce que les demandes écrites d'accord, à condition qu'elles soient suivies de réponses.

Virginia RAGUIN : Et alors pour les expositions ça va se passer comment ?

Pascale BOUDESSEUL : Il n'y a plus d'expositions à la Mairie.

Virginia RAGUIN : Il y a bien de temps en temps des expositions à l'étage ?

Pascale BOUDESSEUL : Par contre moi je vais me permettre d'intervenir parce que samedi j'ai vécu un moment de grande... pas souffrance mais en tout cas ce n'était vraiment pas superbe. J'étais avec 35 ou 40 habitants d'un quartier qui avaient des inquiétudes sur l'évolution du quartier, de la voirie enfin bon ils étaient préoccupés au début je devais en recevoir 5 et puis finalement ils étaient un peu plus nombreux et on a pu parler, c'était bien. Par contre, quand on dit que les agents sont des fois dans des situations difficiles j'ai eu une première interruption de la réunion parce qu'il y avait en bas des élus de l'opposition qui n'étaient pas contents parce qu'ils voulaient avoir des documents puis le secrétariat était fermé. J'ai donc répondu : « *Quels documents ?* ». On est remonté pour me dire : « *Mais l'opposition veut à tout prix les délibérations du Conseil municipal à venir* ». Donc là j'ai dit : « *Mais elles ont été portées au courrier la veille au soir* ». Je vous raconte l'histoire. La veille au soir c'était parti au courrier donc j'ai dit : « *Vous dites aux élus en bas que ils l'auront demain matin puisque c'était parti au courrier le vendredi soir* » et là : « *Je veux à tout prix avoir le document.* » Donc ça a perturbé trois fois la réunion et au final Monsieur BEGAUD je vous ai répondu

[*Commentaires de Laurent BAUMEL : Ce n'est pas vous, ce n'est pas vous*] par écrit puisque vous êtes venu à l'étage, crier à l'étage

[*Commentaires de Laurent BAUMEL : Monsieur BEGAUD.*] que je me prenais pour... j'ai fait ce que j'ai pu en réunion et le samedi c'est fermé le secrétariat. Donc on peut crier, on peut dire aux gens ? Madame BOUDESSEUL vous êtes en communication... Vous pouvez crier comme vous voulez la réunion se faisait, c'était du travail d'élu et on n'était pas là-dedans et le secrétariat était fermé et comme c'était parti au courrier la veille au soir, vous le receviez le samedi matin donc je vous ai fait une réponse écrite et une réponse, une question écrite est repartie au Maire enfin c'était un peu compliqué parce que les gens avaient besoin d'abord d'avoir leurs éléments sur l'urbanisme ils sont repartis, ils n'ont pas trop compris.

L'accueil n'était pas bien, les gens se demandaient ce qui se passait. Finalement ça vous a desservi parce qu'ils ne comprenaient pas mais on peut bosser dans une sérénité quoi. Mais c'était après la note qui vous est parvenue.

Laurent BAUMEL : Je prends un engagement devant vous c'est que la prochaine fois que j'aurai quelque chose à dire à Monsieur BEGAUD je ne vous en ferais pas part collectivement. Voilà. Très bien.

Alain BEGAUD : Comme quoi Madame BOUDESSEUL vous n'avez pas compris ce que je vous avais demandé. Les délibérations on les avait. C'est les dossiers du Conseil Municipal...

Laurent BAUMEL : Très bien. Allez.

Didier KOENIG : Juste, je peux ?

Laurent BAUMEL : Oui Didier KOENIG.

Didier KOENIG : Oui alors juste une chose moi il m'avait semblé comprendre il y a quelques années que les documents complémentaires pour le Conseil Municipal étaient à disposition dans la salle des élus puisqu'il existe ce qu'on appelle la salle des élus. Ce qui résoudrait le problème du samedi matin où la Mairie est ouverte et où certes il n'y a pas de secrétaire mais au moins on peut consulter les documents dans la salle des élus qui est un espace qui est au rez-de-chaussée donc il n'y a pas de souci.

Laurent BAUMEL : Bon je pense aussi que quand un élu vient un samedi matin et qu'on lui répond de façon très calme semble-t-il : « *Voilà les documents ont été portés la veille vous allez les avoir chez vous* », il n'y a pas forcément besoin de faire un esclandre. C'est tout. Mais encore une fois c'est une des questions qui a traversé ce long Conseil Municipal celle du comportement individuel. Je pense que c'est une question majeure Monsieur BEGAUD. Voilà. Je vous propose de terminer ce Conseil. Bonne soirée à tout le monde et à très bientôt.

Alain BEGAUD : Veuillez m'excuser il y a des décisions du Maire, j'ai juste une petite...

Décisions du Maire :

Laurent BAUMEL : Vous avez des questions, pardon.

Alain BEGAUD : C'était la numéro 36 donc l'annulation. Je voulais savoir, je ne lis pas tout, si les entreprises comme étant prévenues tardivement vont avoir droit à des indemnités ou pas ?

Commentaires.

Laurent BAUMEL : Non ce n'était pas prévu au contrat donc on n'est pas tenu de verser des indemnités. Autre question ? Non. Merci. Bonne soirée.

Fin de séance à 22 h 38.